



Clichy, le 13 octobre 2017

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DU  
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL  
Dossier suivi par ANNIE TOMASSIAN  
Tél. : 01 47 15 33 01  
[annie.tomassian@ville-clichy.fr](mailto:annie.tomassian@ville-clichy.fr)

**OBJET : CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Chère collègue, Cher collègue,

Le conseil municipal se réunira, en séance publique, à l'Hôtel de Ville, le :

**JEUDI 19 OCTOBRE 2017 À 18 HEURES 30**

---

**ORDRE DU JOUR**

Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 28 septembre 2017

**I SECRÉTARIAT GÉNÉRAL – COMMANDE PUBLIQUE**

- 1.1 Tableau du conseil municipal
- 1.2 Compte rendu de la réunion de la commission consultative des services publics locaux du 10 octobre 2017
- 1.3 Approbation du principe de lancement d'une délégation de service public pour la conception, la construction, le financement et l'exploitation d'un parc de stationnement public souterrain d'environ 370 places sous les allées Gambetta ou abords immédiats et pour l'aménagement, l'équipement et l'exploitation d'un parc de stationnement public d'environ 220 places dans l'îlot Auboin

**II AMÉNAGEMENT URBAIN**

- 2.1 Acquisition du fonds de commerce « Bruno H » - Vente de vêtements, sis 1, rue Leroy

**III COMMERCE - ARTISANAT**

- 3.1 Désignation et définition des compétences du nouveau directeur de la Régie des Halles et Marchés

**IV SOLIDARITÉ - SANTÉ**

- 4.1 Attribution d'une subvention d'aide à projet à l'association « Au nom de celles » pour son action de prévention du cancer du sein – Octobre Rose

- 4.2 Rapprochement CMS / Hôpital Goüin – Création d'un pôle de santé de proximité –  
Approbation des projets de bail civil et de convention de partenariat entre la ville de Clichy  
et la Société philanthropique

## V CULTURE

- 5.1 Participation de la Ville à l'activité Théâtre dispensée au collège Jean Macé pour une classe  
de sixième

## VI OFFICE DE TOURISME

- 6.1 Création des tarifs pour la prestation « tourisme fluvial nocturne » organisée par l'Office de  
Tourisme
- 6.2 Mandat spécial accordé à Monsieur Louis-Alexandre ALCIATOR, adjoint au maire délégué,  
dans le cadre d'un déplacement à Southwark (Angleterre)
- 6.3 Prise en charge exceptionnelle des frais de déplacement de représentants des anciens  
combattants et porte-drapeaux dans le cadre de leur participation aux cérémonies de  
l'armistice organisée par la ville de Southwark (Angleterre) le 12 novembre 2017

## VII - BÂTIMENTS

- 7.1 Approbation de l'avenant n° 4 au marché n° 10-020 relatif à l'exploitation de chauffage  
avec fourniture d'énergie, conduite d'entretien courant, gros entretien et renouvellement  
urbain, à conclure avec IDEX ENERGIES

## VIII - TRANSPORTS ET DÉPLACEMENTS

- 8.1 Approbation de la convention de superposition d'affectations du domaine public, de  
financement et de gestion, entre la commune de Clichy et le Syndicat Mixte Autolib' et Vélib'  
Métropole

## IX FINANCES

- 9.1 Exercice 2017 – Décision Modificative n° 2
- 9.2 Fixation des tarifs 2018 du stationnement payant sur voirie
- 9.3 Vente des lots de copropriété n° 43 et 95 dépendant de l'immeuble sis 15, route d'Asnières

## X RESSOURCES HUMAINES

- 10.1 Modification du tableau des effectifs – Filières administrative, technique, médico-sociale

## XI ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 11.1 Actes pris par délégation du conseil municipal au Maire en application de l'article L.2122-  
22 du Code général des collectivités territoriales - Compte rendu

Le dossier comporte les projets de délibérations ainsi que les notes de synthèse (rapports de présentation) s'y rapportant.

Je tiens à vous informer que le réseau « \\mairie-clichy\services\conseil-municipal », a été mis à votre disposition afin que vous puissiez consulter l'ensemble des documents du Conseil municipal, c'est-à-dire les projets de délibérations, les rapports de présentation ainsi que les pièces nécessaires à la bonne compréhension de chaque point inscrit à l'ordre du jour.

Je vous prie de croire, chère collègue, cher collègue, en l'assurance de ma considération.

Rémi MUZEAU

Maire de Clichy-la-Garenne  
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine





EXTRAIT  
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

SÉANCE DU JEUDI 19 OCTOBRE 2017  
Convocation du vendredi 13 octobre 2017

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance  
M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelyne LAUER, MM. Sébastien RENAULT (jusqu'à 20 heures 45), Louis-Alexandre ALCIATOR, Mme Nadoi HADRI, M. Patrice PINARD, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Luc MERCIER, Mme Joëlle LEFEBVRE, M. Jean-Pierre CAYLA (jusqu'à 20 heures 55), Mme Mireille RÉA, M. Pierre CULOT, Mme Véronique CABASSET (à partir de 19 heures 20), M. Benoît DE LA RONCIERE, Adjoint au Maire  
MM. François MORVAN, Noureddine BENYAHIA, Mmes Sylvie JAN, Lora TERRINI (jusqu'à 21 heures 15), Véronique D'ASTORG, M. Loïc PERON, Mme Sandra HUMBLLOT, M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAÏDI, M. Julien BOUCHET (jusqu'à 20 heures 45), Mme Alice LE MOAL, M. Merdja DJELDJEL (jusqu'à 19 heures 45), Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Josette BOTET, Monique DHUIN, Isabelle MINE RODRIGUES, M. Manuel ALLAMELLOU, Mme Samia IDRI BAYOL, MM. Hicham DAD (à partir de 19 heures 10), Serge BERNARD, Conseillers municipaux

Etaient représentés :

M. Sébastien RENAULT par M. Stéphane COCHEPAIN (à partir de 20 heures 45)  
Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par M. Pierre CULOT  
Mme Josette DE MARVAL par Mme Evelyne LAUER  
Mme Colette MICHEL par M. Jean-Pierre CAYLA (jusqu'à 20 heures 55)  
Mme Viviane DIEGO par M. Noureddine BENYAHIA  
M. Julien BOUCHET par Mme Alice LE MOAL (à partir de 20 heures 45)  
M. Merdja DJELDJEL par M. Rémi MUZEAU (à partir de 19 heures 45)  
M. Jean-Pierre AUFFRET par M. Manuel ALLAMELLOU  
Mme Bénédicte ROUBY par M. Serge BERNARD

Étaient absents :

M. Jean-Pierre CAYLA (à partir de 20 heures 55)  
Mme Véronique CABASSET (jusqu'à 19 heures 20)  
Mme Colette MICHEL (à partir de 20 heures 55)  
Mme Lora TERRINI (à partir de 21 heures 15)  
M. Réda BELHOUCHE  
M. Hicham DAD (jusqu'à 19 heures 10)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Patrice PINARD

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 26 OCT. 2017

Pour extrait conforme :  
Clichy-la-Garenne, le 20 octobre 2017



Rémi MUZEAU  
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine

Accusé de réception en préfecture  
092-219200243-20171020-DSG17\_04366-AU  
Date de télétransmission : 31/10/2017  
Date de réception préfecture : 31/10/2017

**VŒU PRÉSENTÉ PAR MADAME SAMIA IDRI-BAYOL POUR LE RESPECT DE LA LOI DANS L'ENCEINTE DU CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le maire,

Depuis le début du mandat et votre prise de fonction à la tête du conseil municipal, vous abaissez la fonction qui est la vôtre séance après séance. Dernier fait en date, votre parfaite décontraction à assumer l'illégalité de la délibération n° 1.1 du conseil municipal du 20 Juin 2017 qui vous a permis de réduire la présence de l'opposition au conseil de territoire en m'en excluant. Vous avez été largement aidé dans cette manœuvre par les représentants de l'ancien système (en les personnes de messieurs Belhouchat et Auffret) que vous dénoncez tant, mais qui vous sert d'armée de réserve dès que de besoin.

Suite à cette tricherie, j'ai saisi le Préfet des Hauts-de-Seine. Ce dernier a confirmé que la délibération n° 1.1 était manifestement irrégulière. Cependant, vous avez persisté en vous opposant au Préfet et en maintenant cette décision illégale.

À la suite de votre entêtement, c'est moins une lettre qu'une soufflante que Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine vous a envoyée en date du 5 octobre 2017 : Le préfet vous rappelle tout d'abord à l'ordre sur des points de droit qui relèvent de la première année de licence de droit, et qui ne peuvent que me laisser hésiter sur mon diagnostic à votre propos entre incompétence et malhonnêteté.

Je tiens le courrier du Préfet à la disposition de l'ensemble de nos collègues : non. Monsieur le Maire, un jugement de première instance ne constitue pas jurisprudence et le conseil d'État, dans un arrêt en date du 12 Juillet 2017 a conforté ma position.

Enfin, le Préfet vous demande de vous en tenir au plus simple respect de la loi comme la morale publique l'exigerait. Il est indigne d'un élu de la République d'assumer ainsi en toute connaissance de cause un comportement illégal.

C'est pourquoi, chers collègues, je vous demande solennellement de soutenir ce vœu et d'obliger Monsieur le Maire à enfin appliquer la loi en toutes circonstances, et par conséquent à annuler la délibération illégale du 20 Juin 2017 m'ayant exclue du conseil de territoire.

C'est votre responsabilité politique et morale que vous engagez par ce vote

Rejeté par 30 voix contre, 8 voix pour et 5 abstentions

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté – Egalité – Fraternité

—o—  
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—  
SÉANCE DU JEUDI 19 OCTOBRE 2017  
Convocation du vendredi 13 octobre 2017

—o—

MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE

—  
EXTRAIT  
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal  
—

Étaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance  
M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelyne LAUER, MM. Sébastien RENAULT (jusqu'à 20 heures 45), Louis-Alexandre ALCIATOR, Mme Nadoi HADRI, M. Patrice PINARD, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Luc MERCIER, Mme Joëlle LEFEBVRE, M. Jean-Pierre CAYLA (jusqu'à 20 heures 55), Mme Mireille RÉA, M. Pierre CULOT, Mme Véronique CABASSET (à partir de 19 heures 20), M. Benoît DE LA RONCIERE, Adjoint au Maire  
MM. François MORVAN, Nouredine BENYAHIA, Mmes Sylvie JAN, Lora TERRINI (jusqu'à 21 heures 15), Véronique D'ASTORG, M. Loïc PERON, Mme Sandra HUMBLOT, M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAÏDI, M. Julien BOUCHET (jusqu'à 20 heures 45), Mme Alice LE MOAL, M. Merdja DJELDJEL (jusqu'à 19 heures 45), Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Josette BOTET, Monique DHUIN, Isabelle MINE RODRIGUES, M. Manuel ALLAMELLOU, Mme Samia IDRI BAYOL, MM. Hicham DAD (à partir de 19 heures 10), Serge BERNARD, Conseillers municipaux

Étaient représentés :

M. Sébastien RENAULT par M. Stéphane COCHEPAIN (à partir de 20 heures 45)  
Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par M. Pierre CULOT  
Mme Josette DE MARVAL par Mme Evelyne LAUER  
Mme Colette MICHEL par M. Jean-Pierre CAYLA (jusqu'à 20 heures 55)  
Mme Viviane DIEGO par M. Nouredine BENYAHIA  
M. Julien BOUCHET par Mme Alice LE MOAL (à partir de 20 heures 45)  
M. Merdja DJELDJEL par M. Rémi MUZEAU (à partir de 19 heures 45)  
M. Jean-Pierre AUFFRET par M. Manuel ALLAMELLOU  
Mme Bénédicte ROUBY par M. Serge BERNARD

Étaient absents :

M. Jean-Pierre CAYLA (à partir de 20 heures 55)  
Mme Véronique CABASSET (jusqu'à 19 heures 20)  
Mme Colette MICHEL (à partir de 20 heures 55)  
Mme Lora TERRINI (à partir de 21 heures 15)  
M. Réda BELHOUCHE  
M. Hicham DAD (jusqu'à 19 heures 10)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Patrice PINARD

COMpte RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 24 OCT 2017

\_\_\_\_\_  
Pour extrait conforme :  
Clichy-la-Garenne, le 20 octobre 2017

Le Maire,



Rémi MUZEAU  
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine

Accusé de réception en préfecture 092-219200243-20171019-DSGLC17_04336- DE Date de télétransmission : 24/10/2017 Date de réception préfecture : 24/10/2017
--

**DÉLIBÉRATION N° 1.1**

**OBJET : TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE**

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-1 qui indique :

- I. *Le corps municipal de chaque commune se compose du conseil municipal, du maire et d'un ou plusieurs adjoints.*
- II. *Les membres du conseil municipal sont classés dans l'ordre du tableau selon les modalités suivantes*

*Après le maire, prennent rang les adjoints puis les conseillers municipaux.*

*Sous réserve du dernier alinéa de l'article L. 2122-10, les adjoints prennent rang selon l'ordre de leur élection et, entre adjoints élus sur la même liste, selon l'ordre de présentation sur la liste.*

*En ce qui concerne les conseillers municipaux, l'ordre du tableau est déterminé, même quand il y a des sections électorales :*

1. *Par ancienneté de leur élection, depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal ;*
2. *Entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus ;*
3. *Et, à égalité de voix, par priorité d'âge.*

Considérant les changements intervenus depuis l'installation du Conseil municipal lors de sa séance du 26 juin 2015 ;

Le rapporteur entendu,

**Après en avoir délibéré :**

**ARTICLE 1<sup>ER</sup> :** PREND ACTE du tableau du conseil municipal, ci-annexé, en application des dispositions de l'article L2121-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ARTICLE 2 :** DIT QUE ledit tableau sera notifié à Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine.





**TABLEAU du Conseil Municipal de la Commune de CLICHY-LA-GARENNE**  
**Effectif : 45 membres**  
**Élections Municipales du 21 juin 2015**  
**- article L 2121-1 du Code Général des Collectivités Territoriales-**

**Séance du conseil municipal du 19 octobre 2017**

N° d'ordre	NOM et Prénom	Nombre de suffrages obtenus	Date de naissance	Profession
1	Rémi MUZEAU	7638	08/02/1947	Ancien Chef d'entreprise
2	Stéphane COCHEPAIN	7638	22/11/1968	Cadre en entreprise
3	Agnès DELACROIX	7638	31/07/1962	Commerçante
4	Laurent CONVERSY	7638	16/05/1951	Ingénieur conseil
5	Evelyne LAUER	7638	08/08/1959	Formatrice
6	Sébastien RENAULT	7638	01/04/1971	Responsable e-business
7	Alvine MOUTONGO-BLACK	7638	25/06/1956	Professeur de lettre hors classe
8	Louis-Alexandre ALCIATOR	7638	16/06/1982	Formateur en énergie renouvelable
9	Nadoi HADRI	7638	10/07/1973	Responsable accueil de loisirs
10	Patrice PINARD	7638	05/08/1971	Directeur du développement
11	Marie-Jeanne COLOMBO	7638	30/05/1954	Cadre en entreprise
12	Luc MERCIER	7638	31/07/1959	Responsable marketing et commercial
13	Joëlle LEFEBVRE	7638	07/01/1961	Responsable communication
14	Jean-Pierre CAYLA	7638	06/07/1946	Profession libérale
15	Mireille REA	7638	10/07/1953	Médecin
16	Pierre CULOT	7638	01/07/1952	Entrepreneur BTP
17	Véronique CABASSET	7638	28/03/1973	Contrôleur de gestion
18	Benoît de la RONCIERE	7638	13/03/1970	Analyste financier
19	Josette de MARVAL	7638	12/10/1951	Retraitée
20	François MORVAN	7638	11/06/1953	Cancérologue
21	Nouredine BENYAHIA	7638	28/09/1954	Enseignant
22	Colette MICHEL	7638	04/04/1956	Comptable
23	Sylvie JAN	7638	26/06/1959	Secrétaire administrative
24	Lora TERRINI	7638	21/12/1960	Responsable de production
25	Véronique d'ASTORG	7638	13/08/1963	Responsable secteur audiovisuel
26	Loïc PERON	7638	24/12/1974	Consultant
27	Viviane DIEGO	7638	09/07/1979	Cuisinière
28	Sandra HUMBLLOT	7638	19/10/1979	Assistante
29	Sébastien KOPEC	7638	24/11/1980	Architecte informatique
30	Amel SAIDI	7638	07/03/1985	Responsable Ressources humaines

Accuse de réception en préfecture

092-219200243-20171019-DSGLC17\_04336-

DE

Date de télétransmission : 24/10/2017

Date de réception préfecture : 24/10/2017

Accusé de réception en préfecture  
092-219200243-20171019-DSGLC17\_04336-  
DE  
Date de télétransmission : 24/10/2017  
Date de réception préfecture : 24/10/2017

N° d'ordre	NOM et Prénom	Nombre de suffrages obtenus		Date de naissance	Profession
31	Julien BOUCHET	7638	Conseiller Municipal	16/02/1986	Responsable achats immobiliers
32	Alice LE MOAL	7638	Conseillère municipale	19/04/1986	Chargée de mission humanitaire
33	Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE	7638	Conseiller Municipal, en remplacement de Karine CORNIÈRE démissionnaire	05/07/1955	Responsable technique
34	Helena DUJMAIN DE SOUSA	7638	Conseillère Municipale, en remplacement de Tristan ANTOINE, démissionnaire	01/10/1959	Aide-ménagère
35	Merdja DJELDJEL	7638	Conseiller Municipal en remplacement de Samy JABNOUNI, démissionnaire	20/11/1965	Professionnel de santé
36	Josette BOTET	7638	Conseillère Municipale en remplacement de Jean-Pierre GARNIER, démissionnaire	27/06/1951	Professeur
37	Monique DHUIN	5573	Conseillère Municipale	25/11/1945	Retraitée
38	Jean-Pierre AUFFRET	5573	Conseiller Municipal	31/01/1949	Avocat
39	Isabelle MINE RODRIGUES	5573	Conseillère Municipale	09/06/1960	Assistante commerciale
40	Manuel ALLAMELLOU	5573	Conseiller Municipal	05/10/1970	Consultant
41	Samia IDRI BAYOL	5573	Conseillère Municipale	28/09/1971	Enseignante
42	Réda BELHOUCBAT	5573	Conseiller Municipal	25/07/1975	Enseignant
43	Hicham DAD	5573	Conseiller Municipal	28/11/1995	Étudiant
44	Bénédictte ROUBY	5573	Conseillère Municipale, en remplacement de Julien PEREZ démissionnaire	10/02/1970	Collaboratrice en Cabinet
45	Serge BERNARD	5573	Conseiller municipal, en remplacement de Claire MARTIN, démissionnaire	26/02/1968	Chargé de projet

Fait en Mairie, le 19 octobre 2017

Rémi MUZEAU



Maire de Clichy la Garenne  
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine

Accusé de réception en préfecture  
092-219200243-20171019-DSGLC17\_04336-  
DE  
Date de télétransmission : 24/10/2017  
Date de réception préfecture : 24/10/2017



EXTRAIT  
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

—o—  
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—  
SÉANCE DU JEUDI 19 OCTOBRE 2017  
Convocation du vendredi 13 octobre 2017

—o—

Étaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance

M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelyne LAUER, MM. Sébastien RENAULT (jusqu'à 20 heures 45), Louis-Alexandre ALCIATOR, Mme Nadoi HADRI, M. Patrice PINARD, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Luc MERCIER, Mme Joëlle LEFEBVRE, M. Jean-Pierre CAYLA (jusqu'à 20 heures 55), Mme Mireille RÉA, M. Pierre CULOT, Mme Véronique CABASSET (à partir de 19 heures 20), M. Benoît DE LA RONCIERE, Adjoint au Maire

MM. François MORVAN, Nouredine BENYAHIA, Mmes Sylvie JAN, Lora TERRINI (jusqu'à 21 heures 15), Véronique D'ASTORG, M. Loïc PERON, Mme Sandra HUMBLOT, M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAÏDI, M. Julien BOUCHET (jusqu'à 20 heures 45), Mme Alice LE MOAL, M. Merdja DJELDJEL (jusqu'à 19 heures 45), Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Josette BOTET, Monique DHUIN, Isabelle MINE RODRIGUES, M. Manuel ALLAMELLOU, Mme Samia IDRI BAYOL, MM. Hicham DAD (à partir de 19 heures 10), Serge BERNARD, Conseillers municipaux

Étaient représentés :

M. Sébastien RENAULT par M. Stéphane COCHEPAIN (à partir de 20 heures 45)

Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par M. Pierre CULOT

Mme Josette DE MARVAL par Mme Evelyne LAUER

Mme Colette MICHEL par M. Jean-Pierre CAYLA (jusqu'à 20 heures 55)

Mme Viviane DIEGO par M. Nouredine BENYAHIA

M. Julien BOUCHET par Mme Alice LE MOAL (à partir de 20 heures 45)

M. Merdja DJELDJEL par M. Rémi MUZEAU (à partir de 19 heures 45)

M. Jean-Pierre AUFFRET par M. Manuel ALLAMELLOU

Mme Bénédicte ROUBY par M. Serge BERNARD

Étaient absents :

M. Jean-Pierre CAYLA (à partir de 20 heures 55)

Mme Véronique CABASSET (jusqu'à 19 heures 20)

Mme Colette MICHEL (à partir de 20 heures 55)

Mme Lora TERRINI (à partir de 21 heures 15)

M. Réda BELHOUCHE

M. Hicham DAD (jusqu'à 19 heures 10)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Patrice PINARD

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 24 OCT. 2017

Pour extrait conforme :  
Clichy-la-Garenne, le 20 octobre 2017

Le Maire,



Rémi MUZEAU

Conseiller départemental des Hauts-de-Seine

Accusé de réception en préfecture  
092-219200243-20171019-DSGLC17\_04337-  
DE  
Date de télétransmission : 24/10/2017  
Date de réception préfecture : 24/10/2017

Séance du Conseil municipal du 19 octobre 2017

**DÉLIBÉRATION N° 1.2**

**OBJET : COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 10 OCTOBRE 2017 DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX**

**RAPPORTEUR : MONSIEUR LAURENT CONVERSY**

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1411-4 et L.1413-1 ;

Considérant que la Commission Consultative des Services Publics Locaux est consultée pour avis sur tout projet de délégation de service public ;

Vu le compte rendu de la réunion de la Commission consultative des services publics locaux réunie le 10 octobre 2017 ;

Le rapporteur entendu,

**Après en avoir délibéré :**

**ARTICLE UNIQUE :** PREND ACTE de l'avis favorable émis par la Commission Consultative des Services Publics Locaux sur le principe du lancement d'une délégation de service public pour (i) la conception, la construction, le financement et l'exploitation d'un parc de stationnement public souterrain d'environ 370 places sous les Allées Gambetta ou abords immédiats et (ii) l'aménagement, l'équipement et l'exploitation d'un parc de stationnement public d'environ 220 places dans l'ilot Auboin.

Accusé de réception en préfecture  
092-219200243-20171019-DSGLC17\_04337-  
DE  
Date de télétransmission : 24/10/2017  
Date de réception préfecture : 24/10/2017

—  
EXTRAIT  
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal  
—

—o—  
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—  
SÉANCE DU JEUDI 19 OCTOBRE 2017  
Convocation du vendredi 13 octobre 2017  
—o—

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance  
M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelyne LAUER, MM. Sébastien RENAULT (jusqu'à 20 heures 45), Louis-Alexandre ALCIATOR, Mme Nadoi HADRI, M. Patrice PINARD, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Luc MERCIER, Mme Joëlle LEFEBVRE, M. Jean-Pierre CAYLA (jusqu'à 20 heures 55), Mme Mireille RÉA, M. Pierre CULOT, Mme Véronique CABASSET (à partir de 19 heures 20), M. Benoît DE LA RONCIERE, Adjoints au Maire  
MM. François MORVAN, Nouredine BENYAHIA, Mmes Sylvie JAN, Lora TERRINI (jusqu'à 21 heures 15), Véronique D'ASTORG, M. Loïc PERON, Mme Sandra HUMBLLOT, M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAÏDI, M. Julien BOUCHET (jusqu'à 20 heures 45), Mme Alice LE MOAL, M. Merdja DJELDJEL (jusqu'à 19 heures 45), Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Josette BOTET, Monique DHUIN, Isabelle MINE RODRIGUES, M. Manuel ALLAMELLOU, Mme Samia IDRI BAYOL, MM. Hicham DAD (à partir de 19 heures 10), Serge BERNARD, Conseillers municipaux

Etaient représentés :

M. Sébastien RENAULT par M. Stéphane COCHEPAIN (à partir de 20 heures 45)  
Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par M. Pierre CULOT  
Mme Josette DE MARVAL par Mme Evelyne LAUER  
Mme Colette MICHEL par M. Jean-Pierre CAYLA (jusqu'à 20 heures 55)  
Mme Viviane DIEGO par M. Nouredine BENYAHIA  
M. Julien BOUCHET par Mme Alice LE MOAL (à partir de 20 heures 45)  
M. Merdja DJELDJEL par M. Rémi MUZEAU (à partir de 19 heures 45)  
M. Jean-Pierre AUFFRET par M. Manuel ALLAMELLOU  
Mme Bénédicte ROUBY par M. Serge BERNARD

Étaient absents :

M. Jean-Pierre CAYLA (à partir de 20 heures 55)  
Mme Véronique CABASSET (jusqu'à 19 heures 20)  
Mme Colette MICHEL (à partir de 20 heures 55)  
Mme Lora TERRINI (à partir de 21 heures 15)  
M. Réda BELHOUCHE  
M. Hicham DAD (jusqu'à 19 heures 10)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Patrice PINARD

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 24 OCT. 2017

—  
Pour extrait conforme :  
Clichy-la-Garenne, le 20 octobre 2017

Le Maire,

Rémi MUZEAU  
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture  
092-219200243-20171019-DSGLC17\_04338-  
DE  
Date de télétransmission : 24/10/2017  
Date de réception préfecture : 24/10/2017

**DÉLIBÉRATION N° 1.3**

**OBJET :** APPROBATION DU PRINCIPE DE LANCEMENT D'UNE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC AYANT POUR OBJET LA CONCEPTION, LA CONSTRUCTION, LE FINANCEMENT ET L'EXPLOITATION D'UN PARC DE STATIONNEMENT PUBLIC SOUTERRAIN D'ENVIRON 370 PLACES SOUS LES ALLÉES GAMBETTA OU ABORDS IMMÉDIATS ET À L'AMÉNAGEMENT, L'ÉQUIPEMENT ET L'EXPLOITATION D'UN PARC DE STATIONNEMENT PUBLIC D'ENVIRON 220 PLACES DANS L'ÎLOT AUBOIN

**RAPPORTEUR :** MONSIEUR LAURENT CONVERSY

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1411-4 et L.1413-1 applicables aux contrats de concession ;

Vu l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 et le décret n° 2016-86 du 1<sup>er</sup> février 2016 relatifs aux contrats de concession ;

Vu l'avis favorable émis par la Commission Consultative des Services Publics Locaux le 10 octobre 2017 ;

Vu le rapport annexé à la présente délibération exposant au Conseil municipal les caractéristiques du service qu'il est envisagé de déléguer et celles des prestations que doit assurer le délégataire aux termes de la convention de délégation de service public ;

Considérant que la Ville de Clichy souhaite développer sa politique de stationnement en l'orientant en ouvrages et ainsi augmenter l'offre de stationnement sur son territoire ;

Considérant le projet présenté dans le rapport susmentionné exposant les caractéristiques du contrat de délégation de service public et les prestations attendues du délégataire ;

Le rapporteur entendu,

**Après en avoir délibéré :**

**ARTICLE 1<sup>ER</sup> :** APPROUVE le principe du recours à une délégation de service public pour la conception, la construction et l'exploitation d'un parc de stationnement public souterrain d'environ 370 places sous les allées Gambetta ou abords immédiats et l'aménagement, l'équipement et l'exploitation d'un parc de stationnement public d'environ 220 places dans l'îlot Auboin.

**ARTICLE 2 :** APPROUVE les principales caractéristiques des prestations devant être assurées par le délégataire, telles qu'elles sont définies dans la notice explicative de synthèse et le rapport visé à l'article L. 1411-4 du Code général des collectivités territoriales.

**ARTICLE 3 :** AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à engager une procédure de consultation pour la passation de la délégation de service public susmentionnée.

**ARTICLE 4 :** AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à cette procédure de consultation.

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés

36 pour

8 ne prenant pas part au vote (Mme Monique DHUIN, M. Jean-Pierre AUFFRET, Mme Isabelle MINE-RODRIGUES, M. Manuel ALLAMELLOU, Mme Samia IDRI-BAYOL, M. Hicham DAD, Mme Bénédicte ROUBY, M. Serge BERNARD)

Accusé de réception en préfecture  
092-219200243-20171019-DSGLC17\_04338-  
DE  
Date de télétransmission : 24/10/2017  
Date de réception préfecture : 24/10/2017



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté – Egalité – Fraternité

—o—  
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—  
SÉANCE DU JEUDI 19 OCTOBRE 2017  
Convocation du vendredi 13 octobre 2017

—o—

MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE

—  
EXTRAIT  
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal  
—

Étaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance

M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelyne LAUER, MM. Sébastien RENAULT (jusqu'à 20 heures 45), Louis-Alexandre ALCIATOR, Mme Nadoi HADRI, M. Patrice PINARD, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Luc MERCIER, Mme Joëlle LEFEBVRE, M. Jean-Pierre CAYLA (jusqu'à 20 heures 55), Mme Mireille RÉA, M. Pierre CULOT, Mme Véronique CABASSET (à partir de 19 heures 20), M. Benoît DE LA RONCIERE, Adjoints au Maire

MM. François MORVAN, Noureddine BENYAHIA, Mmes Sylvie JAN, Lora TERRINI (jusqu'à 21 heures 15), Véronique D'ASTORG, M. Loïc PERON, Mme Sandra HUMBLOT, M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAÏDI, M. Julien BOUCHET (jusqu'à 20 heures 45), Mme Alice LE MOAL, M. Merdja DJELDJEL (jusqu'à 19 heures 45), Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Josette BOTET, Monique DHUIN, Isabelle MINE RODRIGUES, M. Manuel ALLAMELLOU, Mme Samia IDRI BAYOL, MM. Hicham DAD (à partir de 19 heures 10), Serge BERNARD, Conseillers municipaux

Étaient représentés :

M. Sébastien RENAULT par M. Stéphane COCHEPAIN (à partir de 20 heures 45)

Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par M. Pierre CULOT

Mme Josette DE MARVAL par Mme Evelyne LAUER

Mme Colette MICHEL par M. Jean-Pierre CAYLA (jusqu'à 20 heures 55)

Mme Viviane DIEGO par M. Noureddine BENYAHIA

M. Julien BOUCHET par Mme Alice LE MOAL (à partir de 20 heures 45)

M. Merdja DJELDJEL par M. Rémi MUZEAU (à partir de 19 heures 45)

M. Jean-Pierre AUFFRET par M. Manuel ALLAMELLOU

Mme Bénédicte ROUBY par M. Serge BERNARD

Étaient absents :

M. Jean-Pierre CAYLA (à partir de 20 heures 55)

Mme Véronique CABASSET (jusqu'à 19 heures 20)

Mme Colette MICHEL (à partir de 20 heures 55)

Mme Lora TERRINI (à partir de 21 heures 15)

M. Réda BELHOUCHE

M. Hicham DAD (jusqu'à 19 heures 10)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Patrice PINARD

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 24 OCT. 2017

—  
Pour extrait conforme :  
Clichy-la-Garenne, le 20 octobre 2017

Le Maire,



Rémi MUZEAU  
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine

Accusé de réception en préfecture  
092-219200243-20171019-DSGLC17\_04339-  
DE  
Date de télétransmission : 24/10/2017  
Date de réception préfecture : 24/10/2017

**DÉLIBÉRATION N° 2.1**

**OBJET : ACQUISITION AMIABLE DU FONDS DE COMMERCE BRUNO H – VENTE DE PRÊT-À-PORTER SIS 1, RUE LEROY, 92110 CLICHY**

**RAPPORTEUR : MONSIEUR JEAN-PIERRE CAYLA**

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2122-22 et L2122-23 ;

Vu l'offre de vente formulée par Monsieur Richard Makhlouf HALIMI, de céder, amiablement son fonds de commerce de prêt-à-porter masculin sis 1, rue Leroy, 92110 Clichy par courrier en date du 9 octobre 2017 ;

Considérant que M. Richard Makhlouf HALIMI propose à la Ville de Clichy d'acquérir son fonds de commerce de prêt-à-porter masculin au prix de 45 000 € consistant en une boutique zone de vente pour 39,67 m<sup>2</sup> plus cabine d'essayage pour 6,42 m<sup>2</sup> avec réserve/sanitaire à la suite de 1,01 m<sup>2</sup>, le tout situé en rez-de-chaussée ;

Considérant la nécessité de poursuivre les efforts entrepris par la Ville pour l'aménagement et la revitalisation du commerce local, notamment en centre-ville ;

Considérant l'arrêté du 5 décembre 2016 qui fixe les nouveaux seuils applicables, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, aux opérations d'acquisitions des collectivités publiques. Pour les opérations de vente, le nouveau seuil est fixé à 180 000 euros (au lieu de 75 000 euros) ;

Le rapporteur entendu,

**Après en avoir délibéré :**

**ARTICLE 1<sup>ER</sup> :** DÉCIDE l'acquisition au prix de 45 000 € (quarante-cinq mille euros) du fonds de commerce de prêt-à-porter masculin sis 1, rue Leroy, 92110 Clichy.

**ARTICLE 2 :** AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition et toutes les pièces afférentes.

**ARTICLE 3 :** DIT que la dépense en résultant sera payée par imputation sur les crédits inscrits à cet effet au budget de l'exercice en cours, chapitre 021.

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés

36 pour

8 abstentions (Mme Monique DHUIN, M. Jean-Pierre AUFFRET, Mme Isabelle MINE-RODRIGUES, M. Manuel ALLAMELLOU, Mme Samia IDRI-BAYOL, M. Hicham DAD, Mme Bénédicte ROUBY, M. Serge BERNARD)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté – Egalité – Fraternité

—o—  
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—  
SÉANCE DU JEUDI 19 OCTOBRE 2017  
Convocation du vendredi 13 octobre 2017

—o—

MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE

—  
EXTRAIT  
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal  
—

Étaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance  
M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelyne LAUER, MM. Sébastien RENAULT (jusqu'à 20 heures 45), Louis-Alexandre ALCIATOR, Mme Nadoi HADRI, M. Patrice PINARD, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Luc MERCIER, Mme Joëlle LEFEBVRE, M. Jean-Pierre CAYLA (jusqu'à 20 heures 55), Mme Mireille RÉA, M. Pierre CULOT, Mme Véronique CABASSET (à partir de 19 heures 20), M. Benoît DE LA RONCIERE, Adjoint au Maire  
MM. François MORVAN, Noureddine BENYAHIA, Mmes Sylvie JAN, Lora TERRINI (jusqu'à 21 heures 15), Véronique D'ASTORG, M. Loïc PERON, Mme Sandra HUMBLOT, M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAÏDI, M. Julien BOUCHET (jusqu'à 20 heures 45), Mme Alice LE MOAL, M. Merdja DJELDJEL (jusqu'à 19 heures 45), Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Josette BOTET, Monique DHUIN, Isabelle MINE RODRIGUES, M. Manuel ALLAMELLOU, Mme Samia IDRI BAYOL, MM. Hicham DAD (à partir de 19 heures 10), Serge BERNARD, Conseillers municipaux

Étaient représentés :

M. Sébastien RENAULT par M. Stéphane COCHEPAIN (à partir de 20 heures 45)  
Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par M. Pierre CULOT  
Mme Josette DE MARVAL par Mme Evelyne LAUER  
Mme Colette MICHEL par M. Jean-Pierre CAYLA (jusqu'à 20 heures 55)  
Mme Viviane DIEGO par M. Noureddine BENYAHIA  
M. Julien BOUCHET par Mme Alice LE MOAL (à partir de 20 heures 45)  
M. Merdja DJELDJEL par M. Rémi MUZEAU (à partir de 19 heures 45)  
M. Jean-Pierre AUFFRET par M. Manuel ALLAMELLOU  
Mme Bénédicte ROUBY par M. Serge BERNARD

Étaient absents :

M. Jean-Pierre CAYLA (à partir de 20 heures 55)  
Mme Véronique CABASSET (jusqu'à 19 heures 20)  
Mme Colette MICHEL (à partir de 20 heures 55)  
Mme Lora TERRINI (à partir de 21 heures 15)  
M. Réda BELHOUCHE  
M. Hicham DAD (jusqu'à 19 heures 10)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Patrice PINARD

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 24 OCT. 2017

—  
Pour extrait conforme :  
Clichy-la-Garenne, le 20 octobre 2017

Le Maire,

Rémi MUZEAU  
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture  
092-219200243-20171019-DSGLC17\_04340-  
DE  
Date de télétransmission : 24/10/2017  
Date de réception préfecture : 24/10/2017

**DÉLIBÉRATION N° 3.1**

**OBJET : DESIGNATION ET DEFINITION DES COMPETENCES DU DIRECTEUR DE LA RÉGIE DES HALLES ET MARCHES**

**RAPPORTEUR : MONSIEUR JEAN-PIERRE CAYLA**

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2221-14, R. 2221-3, R. 2221-67 et R. 2221-68 ainsi que les articles R. 2221-73 à 75 ;

Vu la délibération n°5.1 du 19 novembre 2015 portant sur la création de la régie dotée de la seule autonomie financière pour l'exploitation des Halles et Marchés ;

Vu les statuts de la régie ;

Considérant la fin des fonctions de M. Julien HENRY-LIMONON en tant que directeur de la régie des Halles et Marchés suite à une mutation ;

Vu l'avis du conseil d'exploitation du 26 septembre 2017 favorable à la désignation de Monsieur Oumar NDIAYE comme directeur de la régie ;

Le rapporteur entendu,

**Après en avoir délibéré :**

**ARTICLE 1<sup>ER</sup> : DÉSIGNE Monsieur Oumar NDIAYE en qualité de directeur de la régie**

**ARTICLE 2 : DÉCIDE de lui attribuer les compétences suivantes :**

- Direction de l'ensemble des activités de la régie
- Préparation du budget
- Exécution des décisions de l'Assemblée délibérante, tous actes, contrats et marchés.

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés

36 pour

8 abstentions (Mme Monique DHUIN, M. Jean-Pierre AUFFRET, Mme Isabelle MINE-RODRIGUES, M. Manuel ALLAMELLOU, Mme Samia IDRI-BAYOL, M. Hicham DAD, Mme Bénédicte ROUBY, M. Serge BERNARD)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté – Egalité – Fraternité

MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE

—  
EXTRAIT  
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal  
—

—o—  
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—  
SÉANCE DU JEUDI 19 OCTOBRE 2017  
Convocation du vendredi 13 octobre 2017  
—o—

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance  
M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelyne LAUER, MM. Sébastien RENAULT (jusqu'à 20 heures 45), Louis-Alexandre ALCIATOR, Mme Nadoi HADRI, M. Patrice PINARD, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Luc MERCIER, Mme Joëlle LEFEBVRE, M. Jean-Pierre CAYLA (jusqu'à 20 heures 55), Mme Mireille RÉA, M. Pierre CULOT, Mme Véronique CABASSET (à partir de 19 heures 20), M. Benoît DE LA RONCIERE, Adjoints au Maire  
MM. François MORVAN, Noureddine BENYAHIA, Mmes Sylvie JAN, Lora TERRINI (jusqu'à 21 heures 15), Véronique D'ASTORG, M. Loïc PERON, Mme Sandra HUMBLLOT, M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAÏDI, M. Julien BOUCHET (jusqu'à 20 heures 45), Mme Alice LE MOAL, M. Merdja DJELDJEL (jusqu'à 19 heures 45), Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Josette BOTET, Monique DHUIN, Isabelle MINE RODRIGUES, M. Manuel ALLAMELLOU, Mme Samia IDRI BAYOL, MM. Hicham DAD (à partir de 19 heures 10), Serge BERNARD, Conseillers municipaux

Etaient représentés :

M. Sébastien RENAULT par M. Stéphane COCHEPAIN (à partir de 20 heures 45)  
Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par M. Pierre CULOT  
Mme Josette DE MARVAL par Mme Evelyne LAUER  
Mme Colette MICHEL par M. Jean-Pierre CAYLA (jusqu'à 20 heures 55)  
Mme Viviane DIEGO par M. Noureddine BENYAHIA  
M. Julien BOUCHET par Mme Alice LE MOAL (à partir de 20 heures 45)  
M. Merdja DJELDJEL par M. Rémi MUZEAU (à partir de 19 heures 45)  
M. Jean-Pierre AUFFRET par M. Manuel ALLAMELLOU  
Mme Bénédicte ROUBY par M. Serge BERNARD

Étaient absents :

M. Jean-Pierre CAYLA (à partir de 20 heures 55)  
Mme Véronique CABASSET (jusqu'à 19 heures 20)  
Mme Colette MICHEL (à partir de 20 heures 55)  
Mme Lora TERRINI (à partir de 21 heures 15)  
M. Réda BELHOUCHE  
M. Hicham DAD (jusqu'à 19 heures 10)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Patrice PINARD

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 24 OCT. 2017

—  
Pour extrait conforme :  
Clichy-la-Garenne, le 20 octobre 2017

Le Maire,

Rémi MUZEAU  
Conseiller départemental des Hauts de Seine



Accusé de réception en préfecture  
092-219200243-20171019-DSGLC17\_04341-  
DE  
Date de télétransmission : 24/10/2017  
Date de réception préfecture : 24/10/2017

DÉLIBÉRATION N° 4.1

**OBJET :** ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'AIDE À PROJET À L'ASSOCIATION « AU NOM DE CELLES » POUR SON ACTION DE PRÉVENTION DU CANCER DU SEIN, OCTOBRE ROSE

**RAPPORTEUR :** MADAME MIREILLE RÉA

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que la ville de Clichy-la-Garenne souhaite soutenir la réalisation de projets associatifs dans le cadre de l'opération Octobre Rose.

Considérant la participation de l'association « Au nom de Celles » à l'animation de la manifestation « La Clichoise » organisée le 15 octobre 2017

Le rapporteur entendu,

**Après en avoir délibéré :**

**ARTICLE 1<sup>ER</sup> :** ATTRIBUE au titre de l'année 2017, une subvention d'aide à projet d'un montant de 1 000 € à l'association « Au Nom de Celles » sise 1, rue Gustave Eiffel 92110 Clichy.

**ARTICLE 2 :** DIT QUE la dépense en résultant sera payée par imputation sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice 2017

Adopté à l'unanimité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté – Egalité – Fraternité

MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE

—  
EXTRAIT  
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal  
—

—o—  
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—  
SÉANCE DU JEUDI 19 OCTOBRE 2017  
Convocation du vendredi 13 octobre 2017

—o—

Étaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance  
M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelyne LAUER, MM. Sébastien RENAULT (jusqu'à 20 heures 45), Louis-Alexandre ALCIATOR, Mme Nadoi HADRI, M. Patrice PINARD, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Luc MERCIER, Mme Joëlle LEFEBVRE, M. Jean-Pierre CAYLA (jusqu'à 20 heures 55), Mme Mireille RÉA, M. Pierre CULOT, Mme Véronique CABASSET (à partir de 19 heures 20), M. Benoît DE LA RONCIERE, Adjoint au Maire  
MM. François MORVAN, Nouredine BENYAHIA, Mmes Sylvie JAN, Lora TERRINI (jusqu'à 21 heures 15), Véronique D'ASTORG, M. Loïc PERON, Mme Sandra HUMBLLOT, M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAÏDI, M. Julien BOUCHET (jusqu'à 20 heures 45), Mme Alice LE MOAL, M. Merdja DJELDJEL (jusqu'à 19 heures 45), Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Josette BOTET, Monique DHUIN, Isabelle MINE RODRIGUES, M. Manuel ALLAMELLOU, Mme Samia IDRI BAYOL, MM. Hicham DAD (à partir de 19 heures 10), Serge BERNARD, Conseillers municipaux

Étaient représentés :

M. Sébastien RENAULT par M. Stéphane COCHEPAIN (à partir de 20 heures 45)  
Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par M. Pierre CULOT  
Mme Josette DE MARVAL par Mme Evelyne LAUER  
Mme Colette MICHEL par M. Jean-Pierre CAYLA (jusqu'à 20 heures 55)  
Mme Viviane DIEGO par M. Nouredine BENYAHIA  
M. Julien BOUCHET par Mme Alice LE MOAL (à partir de 20 heures 45)  
M. Merdja DJELDJEL par M. Rémi MUZEAU (à partir de 19 heures 45)  
M. Jean-Pierre AUFFRET par M. Manuel ALLAMELLOU  
Mme Bénédicte ROUBY par M. Serge BERNARD

Étaient absents :

M. Jean-Pierre CAYLA (à partir de 20 heures 55)  
Mme Véronique CABASSET (jusqu'à 19 heures 20)  
Mme Colette MICHEL (à partir de 20 heures 55)  
Mme Lora TERRINI (à partir de 21 heures 15)  
M. Réda BELHOUCHE  
M. Hicham DAD (jusqu'à 19 heures 10)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Patrice PINARD

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 24 OCT. 2017

—  
Pour extrait conforme :  
Clichy-la-Garenne, le 20 octobre 2017

Le Maire,



Rémi MUZEAU  
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine

Accusé de réception en préfecture 092-219200243-20171019-DSGLC17_04342- DE Date de télétransmission : 24/10/2017 Date de réception préfecture : 24/10/2017
--

Séance du conseil municipal du 19 octobre 2017

**DÉLIBÉRATION N° 4.2**

**OBJET : RAPPROCHEMENT CMS / HÔPITAL GOÛIN – CRÉATION D'UN PÔLE DE SANTÉ DE PROXIMITÉ – APPROBATION DES PROJETS DE BAIL CIVIL ET DE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE CLICHY ET LA SOCIÉTÉ PHILANTHROPIQUE**

**RAPPORTEUR : MADAME MIREILLE RÉA**

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la volonté de la ville de CLICHY de développer sur son territoire une offre de soin de Secteur 1 étoffée ;

Considérant l'opportunité d'installer le Centre Municipal de Santé au sein des locaux de l'Hôpital Goûin ;

Vu les projets de bail civil et de convention de partenariat établis à cet effet ;

Le rapporteur entendu,

**Après en avoir délibéré,**

**ARTICLE 1ER : APPROUVE** les termes du projet de convention de partenariat à intervenir entre la ville de Clichy et la société philanthropique gestionnaire du centre de soin de l'hôpital Goûin.

**ARTICLE 2 : APPROUVE** les termes du bail civil pour la location de 678 m<sup>2</sup> à intervenir entre la ville de Clichy et la société philanthropique gestionnaire du centre de soin de l'hôpital Goûin.

**ARTICLE 3 : AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le bail civil, la convention et tout document y afférent.

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés

36 pour

8 contre (Mme Monique DHUIN, M. Jean-Pierre AUFFRET, Mme isabelle MINE-RODRIGUES, M. Manuel ALLAMELLOU, Mme Samia IDRI-BAYOL, M. Hicham DAD, Mme Bénédicte ROUBY, M. Serge BERNARD)

Accusé de réception en préfecture  
092-219200243-20171019-DSGLC17\_04342-  
DE  
Date de télétransmission : 24/10/2017  
Date de réception préfecture : 24/10/2017



EXTRAIT  
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

SÉANCE DU JEUDI 19 OCTOBRE 2017  
Convocation du vendredi 13 octobre 2017

Étaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance  
M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelyne LAUER, MM. Sébastien RENAULT (jusqu'à 20 heures 45), Louis-Alexandre ALCIATOR, Mme Nadoi HADRI, M. Patrice PINARD, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Luc MERCIER, Mme Joëlle LEFEBVRE, M. Jean-Pierre CAYLA (jusqu'à 20 heures 55), Mme Mireille RÉA, M. Pierre CULOT, Mme Véronique CABASSET (à partir de 19 heures 20), M. Benoît DE LA RONCIERE, Adjoints au Maire  
MM. François MORVAN, Noureddine BENYAHIA, Mmes Sylvie JAN, Lora TERRINI (jusqu'à 21 heures 15), Véronique D'ASTORG, M. Loïc PERON, Mme Sandra HUMBLOT, M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAÏDI, M. Julien BOUCHET (jusqu'à 20 heures 45), Mme Alice LE MOAL, M. Merdja DJELDJEL (jusqu'à 19 heures 45), Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Josette BOTET, Monique DHUIN, Isabelle MINE RODRIGUES, M. Manuel ALLAMELLOU, Mme Samia IDRI BAYOL, MM. Hicham DAD (à partir de 19 heures 10), Serge BERNARD, Conseillers municipaux

Étaient représentés :

M. Sébastien RENAULT par M. Stéphane COCHEPAIN (à partir de 20 heures 45)  
Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par M. Pierre CULOT  
Mme Josette DE MARVAL par Mme Evelyne LAUER  
Mme Colette MICHEL par M. Jean-Pierre CAYLA (jusqu'à 20 heures 55)  
Mme Viviane DIEGO par M. Noureddine BENYAHIA  
M. Julien BOUCHET par Mme Alice LE MOAL (à partir de 20 heures 45)  
M. Merdja DJELDJEL par M. Rémi MUZEAU (à partir de 19 heures 45)  
M. Jean-Pierre AUFFRET par M. Manuel ALLAMELLOU  
Mme Bénédicte ROUBY par M. Serge BERNARD

Étaient absents :

M. Jean-Pierre CAYLA (à partir de 20 heures 55)  
Mme Véronique CABASSET (jusqu'à 19 heures 20)  
Mme Colette MICHEL (à partir de 20 heures 55)  
Mme Lora TERRINI (à partir de 21 heures 15)  
M. Réda BELHOUCHE  
M. Hicham DAD (jusqu'à 19 heures 10)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Patrice PINARD

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 24 OCT. 2017

Pour extrait conforme :  
Clichy-la-Garenne, le 20 octobre 2017

Le Maire,



Rémi MUZEAU  
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine

Accusé de réception en préfecture  
092-219200243-20171019-DSGLC17\_04343-DE  
Date de télétransmission : 24/10/2017  
Date de réception préfecture : 24/10/2017

Séance du conseil municipal du 19 octobre 2017

**DÉLIBÉRATION N° 5.1**

**OBJET : PARTICIPATION DE LA VILLE À L'ACTIVITÉ THÉÂTRE DISPENSÉE AU COLLÈGE JEAN MACÉ POUR UNE CLASSE DE SIXIÈME**

**RAPPORTEUR : MADAME ALICE LE MOAL**

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant l'intérêt pour la Ville de contribuer à l'éducation artistique et culturelle des enfants scolarisés dans les écoles, les collèges et les lycées ;

Considérant le partenariat entre le conservatoire Léo Delibes et le collège Jean Macé ;

Considérant le souhait de la Ville, soucieuse de soutenir la réussite de l'activité Théâtre encadrée par un comédien des Amandiers dont la rétribution s'élève pour l'année scolaire 2017-2018 à la somme de 3 780 € ;

Le rapporteur entendu,

**Après en avoir délibéré :**

**ARTICLE 1<sup>ER</sup> :** AUTORISE la participation de la Ville à l'activité Théâtre dispensée au collège Jean Macé pour une classe de sixième d'un montant de 3 780 € correspondant à la rétribution du comédien du théâtre des amandiers pendant l'année scolaire 2017-2018.

**ARTICLE 2 :** AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à la présente délibération.

**ARTICLE 3 :** DIT QUE la dépense en résultant, d'un montant de 3 780 €, sera payée par imputation sur les crédits à inscrire à cet effet au budget de l'exercice 2018, chapitre 1.1.

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés

36 pour

8 contre (Mme Monique DHUIN, M. Jean-Pierre AUFFRET, Mme Isabelle MINE-RODRIGUES, M. Manuel ALLAMELLOU, Mme Samia IDRI-BAYOL, M. Hicham DAD, Mme Bénédicte ROUBY, M. Serge BERNARD)

Accusé de réception en préfecture  
092-219200243-20171019-DSGLC17\_04343-  
DE  
Date de télétransmission : 24/10/2017  
Date de réception préfecture : 24/10/2017

EXTRAIT  
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

—○—  
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—○—  
SÉANCE DU JEUDI 19 OCTOBRE 2017  
Convocation du vendredi 13 octobre 2017

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance  
M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelyne LAUER, MM. Sébastien RENAULT (jusqu'à 20 heures 45), Louis-Alexandre ALCIATOR, Mme Nadoi HADRI, M. Patrice PINARD, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Luc MERCIER, Mme Joëlle LEFEBVRE, M. Jean-Pierre CAYLA (jusqu'à 20 heures 55), Mme Mireille RÉA, M. Pierre CULOT, Mme Véronique CABASSET (à partir de 19 heures 20), M. Benoît DE LA RONCIERE, Adjoint au Maire  
MM. François MORVAN, Nouredine BENYAHIA, Mmes Sylvie JAN, Lora TERRINI (jusqu'à 21 heures 15), Véronique D'ASTORG, M. Loïc PERON, Mme Sandra HUMBLOT, M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAÏDI, M. Julien BOUCHET (jusqu'à 20 heures 45), Mme Alice LE MOAL, M. Merdja DJELDJEL (jusqu'à 19 heures 45), Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Josette BOTET, Monique DHUIN, Isabelle MINE RODRIGUES, M. Manuel ALLAMELLOU, Mme Samia IDRI BAYOL, MM. Hicham DAD (à partir de 19 heures 10), Serge BERNARD, Conseillers municipaux

Etaient représentés :

M. Sébastien RENAULT par M. Stéphane COCHEPAIN (à partir de 20 heures 45)  
Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par M. Pierre CULOT  
Mme Josette DE MARVAL par Mme Evelyne LAUER  
Mme Colette MICHEL par M. Jean-Pierre CAYLA (jusqu'à 20 heures 55)  
Mme Viviane DIEGO par M. Nouredine BENYAHIA  
M. Julien BOUCHET par Mme Alice LE MOAL (à partir de 20 heures 45)  
M. Merdja DJELDJEL par M. Rémi MUZEAU (à partir de 19 heures 45)  
M. Jean-Pierre AUFFRET par M. Manuel ALLAMELLOU  
Mme Bénédicte ROUBY par M. Serge BERNARD

Étaient absents :

M. Jean-Pierre CAYLA (à partir de 20 heures 55)  
Mme Véronique CABASSET (jusqu'à 19 heures 20)  
Mme Colette MICHEL (à partir de 20 heures 55)  
Mme Lora TERRINI (à partir de 21 heures 15)  
M. Réda BELHOUCHE  
M. Hicham DAD (jusqu'à 19 heures 10)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Patrice PINARD

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 24 OCT. 2017

Pour extrait conforme :  
Clichy-la-Garenne, le 20 octobre 2017

Le Maire,



Rémi MUZEAU  
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine

Accusé de réception en préfecture  
092-219200243-20171019-DSGLC17\_04344-  
DE  
Date de télétransmission : 24/10/2017  
Date de réception préfecture : 24/10/2017

**DÉLIBÉRATION N° 6.1**

**OBJET : CRÉATION DES TARIFS POUR LA PRESTATION « TOURISME FLUVIAL NOCTURNE » ORGANISÉE PAR L'OFFICE DE TOURISME**

**RAPPORTEUR : MONSIEUR LUC MERCIER**

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis favorable du Conseil d'exploitation de l'Office de Tourisme ;

Considérant que la ville de Clichy, par l'intermédiaire de l'Office de Tourisme, organise une prestation « Tourisme Fluvial nocturne » le 25 novembre 2017 ;

Considérant qu'il est nécessaire de créer et de fixer des tarifs de cette prestation ;

Le rapporteur entendu,

**Après en avoir délibéré :**

**ARTICLE 1<sup>ER</sup> :** CRÉE ET FIXE comme suit, les tarifs de la prestation « Tourisme Fluvial nocturne » organisée par l'Office de Tourisme le 25 novembre 2017 :

- Tarif adulte : 25 €
- Tarif enfant : 8 €

**ARTICLE 2 :** DIT QUE les recettes afférentes seront imputées au budget annexe de l'Office de Tourisme.

Adopté à l'unanimité

—  
EXTRAIT  
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal  
—

—0—  
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—0—  
SÉANCE DU JEUDI 19 OCTOBRE 2017  
Convocation du vendredi 13 octobre 2017

—0—

Étaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance

M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelyne LAUER, MM. Sébastien RENAULT (jusqu'à 20 heures 45), Louis-Alexandre ALCIATOR, Mme Nadoi HADRI, M. Patrice PINARD, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Luc MERCIER, Mme Joëlle LEFEBVRE, M. Jean-Pierre CAYLA (jusqu'à 20 heures 55), Mme Mireille RÉA, M. Pierre CULOT, Mme Véronique CABASSET (à partir de 19 heures 20), M. Benoît DE LA RONCIERE, Adjoint au Maire

MM. François MORVAN, Nouredine BENYAHIA, Mmes Sylvie JAN, Lora TERRINI (jusqu'à 21 heures 15), Véronique D'ASTORG, M. Loïc PERON, Mme Sandra HUMBLLOT, M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAÏDI, M. Julien BOUCHET (jusqu'à 20 heures 45), Mme Alice LE MOAL, M. Merdja DJELDJEL (jusqu'à 19 heures 45), Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Josette BOTET, Monique DHUIN, Isabelle MINE RODRIGUES, M. Manuel ALLAMELLOU, Mme Samia IDRI BAYOL, MM. Hicham DAD (à partir de 19 heures 10), Serge BERNARD, Conseillers municipaux

Étaient représentés :

M. Sébastien RENAULT par M. Stéphane COCHEPAIN (à partir de 20 heures 45)

Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par M. Pierre CULOT

Mme Josette DE MARVAL par Mme Evelyne LAUER

Mme Colette MICHEL par M. Jean-Pierre CAYLA (jusqu'à 20 heures 55)

Mme Viviane DIEGO par M. Nouredine BENYAHIA

M. Julien BOUCHET par Mme Alice LE MOAL (à partir de 20 heures 45)

M. Merdja DJELDJEL par M. Rémi MUZEAU (à partir de 19 heures 45)

M. Jean-Pierre AUFFRET par M. Manuel ALLAMELLOU

Mme Bénédicte ROUBY par M. Serge BERNARD

Étaient absents :

M. Jean-Pierre CAYLA (à partir de 20 heures 55)

Mme Véronique CABASSET (jusqu'à 19 heures 20)

Mme Colette MICHEL (à partir de 20 heures 55)

Mme Lora TERRINI (à partir de 21 heures 15)

M. Réda BELHOUCHE

M. Hicham DAD (jusqu'à 19 heures 10)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Patrice PINARD

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE

—  
Pour extrait conforme :  
Clichy-la-Garenne, le 20 octobre 2017

Le Maire,



Rémi MUZEAU  
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine

Accusé de réception en préfecture  
092-219200243-20171019-DSGLC17\_04345-  
DE  
Date de télétransmission : 24/10/2017  
Date de réception préfecture : 24/10/2017

**DÉLIBÉRATION N° 6.2**

**OBJET : MANDAT SPÉCIAL ACCORDÉ À MONSIEUR LOUIS-ALEXANDRE ALCIATOR, ADJOINT AU MAIRE DÉLÉGUÉ DANS LE CADRE D'UN DÉPLACEMENT À SOUTHWARK (ANGLETERRE)**

**RAPPORTEUR : MONSIEUR LUC MERCIER**

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du 10 février 2004 afférente au remboursement des frais de mission des élus ;

Considérant l'invitation faite par le Maire de la ville de Southwark à l'attention de la ville de Clichy, afin que celle-ci soit représentée dans le cadre des cérémonies commémoratives de l'Armistice organisées les 11 et 12 novembre 2017 ;

Considérant qu'il convient d'établir un mandat spécial autorisant les membres de la délégation clicheoise à représenter la Ville lors desdites cérémonies ;

Considérant que la délégation clicheoise sera composée d'un élu accompagné de quatre représentants des anciens combattants et/ou porte-drapeaux ;

Le rapporteur entendu,

**Après en avoir délibéré :**

**ARTICLE 1<sup>ER</sup> : AUTORISE** Monsieur le Maire à signer un mandat spécial autorisant Monsieur Louis-Alexandre ALCIATOR, adjoint au maire délégué, à représenter la Ville lors du déplacement à Southwark dans le cadre des cérémonies commémoratives de l'Armistice du 10 au 12 novembre 2017.

**ARTICLE 3 : DIT QUE** les frais afférents à ces missions seront payés par mandat administratif ou seront remboursés sur présentation des justificatifs sur la base forfaitaire fixée par l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006.

**ARTICLE 4 : DIT QUE** l'engagement des dépenses de la part de Monsieur Louis-Alexandre ALCIATOR dans le cadre de ce déplacement a été préalablement autorisé par ordre de mission signé par Monsieur le Maire.

Adopté à l'unanimité

—○—  
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

EXTRAIT  
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

—○—  
SÉANCE DU JEUDI 19 OCTOBRE 2017  
Convocation du vendredi 13 octobre 2017  
—○—

Étaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance  
M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelyne LAUER, MM. Sébastien RENAULT (jusqu'à 20 heures 45), Louis-Alexandre ALCIATOR, Mme Nadoi HADRI, M. Patrice PINARD, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Luc MERCIER, Mme Joëlle LEFEBVRE, M. Jean-Pierre CAYLA (jusqu'à 20 heures 55), Mme Mireille RÉA, M. Pierre CULOT, Mme Véronique CABASSET (à partir de 19 heures 20), M. Benoît DE LA RONCIERE, Adjoints au Maire  
MM. François MORVAN, Noureddine BENYAHIA, Mmes Sylvie JAN, Lora TERRINI (jusqu'à 21 heures 15), Véronique D'ASTORG, M. Loïc PERON, Mme Sandra HUMBLLOT, M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAÏDI, M. Julien BOUCHET (jusqu'à 20 heures 45), Mme Alice LE MOAL, M. Merdja DJELDJEL (jusqu'à 19 heures 45), Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Josette BOTET, Monique DHUIN, Isabelle MINE RODRIGUES, M. Manuel ALLAMELLOU, Mme Samia IDRI BAYOL, MM. Hicham DAD (à partir de 19 heures 10), Serge BERNARD, Conseillers municipaux

Étaient représentés :

M. Sébastien RENAULT par M. Stéphane COCHEPAIN (à partir de 20 heures 45)  
Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par M. Pierre CULOT  
Mme Josette DE MARVAL par Mme Evelyne LAUER  
Mme Colette MICHEL par M. Jean-Pierre CAYLA (jusqu'à 20 heures 55)  
Mme Viviane DIEGO par M. Noureddine BENYAHIA  
M. Julien BOUCHET par Mme Alice LE MOAL (à partir de 20 heures 45)  
M. Merdja DJELDJEL par M. Rémi MUZEAU (à partir de 19 heures 45)  
M. Jean-Pierre AUFFRET par M. Manuel ALLAMELLOU  
Mme Bénédicte ROUBY par M. Serge BERNARD

Étaient absents :

M. Jean-Pierre CAYLA (à partir de 20 heures 55)  
Mme Véronique CABASSET (jusqu'à 19 heures 20)  
Mme Colette MICHEL (à partir de 20 heures 55)  
Mme Lora TERRINI (à partir de 21 heures 15)  
M. Réda BELHOUCHE  
M. Hicham DAD (jusqu'à 19 heures 10)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Patrice PINARD

24 OCT. 2017

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE

Pour extrait conforme :  
Clichy-la-Garenne, le 20 octobre 2017

Le Maire,



Rémi MUZEAU  
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine

Accusé de réception en préfecture  
092-219200243-20171019-DSGLC17\_04346-  
DE  
Date de télétransmission : 24/10/2017  
Date de réception préfecture : 24/10/2017

**DÉLIBÉRATION N° 6.3**

**OBJET :** PRISE EN CHARGE EXCEPTIONNELLE DES FRAIS DE DÉPLACEMENT DE REPRÉSENTANTS DES ANCIENS COMBATTANTS ET PORTE-DRAPEAUX DANS LE CADRE DE LEUR PARTICIPATION AUX CÉRÉMONIES DE L'ARMISTICE ORGANISÉES PAR LA VILLE DE SOUTHWARK (ANGLETERRE) LE 12 NOVEMBRE 2017

**RAPPORTEUR :** MONSIEUR LUC MERCIER

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que la ville de Southwark convie une délégation clicheoise à participer aux cérémonies commémoratives de l'Armistice qui auront lieu le 12 novembre 2017 ;

Considérant que la délégation clicheoise sera conduite par M. Louis-Alexandre Alciator, adjoint au maire délégué, qui sera accompagné de représentations des anciens combattants et porte-drapeaux ;

Considérant que cette opération entre dans les actions d'ouverture à l'international menées par la ville de Clichy ;

Le rapporteur entendu,

**Après en avoir délibéré :**

**ARTICLE 1<sup>ER</sup> :** AUTORISE la prise en charge du déplacement (en train) de quatre représentants des anciens combattants et porte-drapeaux dans le cadre de leur participation aux cérémonies commémoratives de l'Armistice organisées à Southwark (Angleterre) du 11 au 12 novembre 2017.

**ARTICLE 2 :** DIT que la prise en charge du déplacement sera impactée sur le budget de fonctionnement du secteur relations internationales sur les crédits inscrits à cet effet au budget de l'exercice en cours.

Adopté à l'unanimité



EXTRAIT  
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

SÉANCE DU JEUDI 19 OCTOBRE 2017  
Convocation du vendredi 13 octobre 2017

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance  
M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelyne LAUER, MM. Sébastien RENAULT (jusqu'à 20 heures 45), Louis-Alexandre ALCIATOR, Mme Nadoi HADRI, M. Patrice PINARD, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Luc MERCIER, Mme Joëlle LEFEBVRE, M. Jean-Pierre CAYLA (jusqu'à 20 heures 55), Mme Mireille RÉA, M. Pierre CULOT, Mme Véronique CABASSET (à partir de 19 heures 20), M. Benoît DE LA RONCIERE, Adjoint au Maire  
MM. François MORVAN, Nouredine BENYAHIA, Mmes Sylvie JAN, Lora TERRINI (jusqu'à 21 heures 15), Véronique D'ASTORG, M. Loïc PERON, Mme Sandra HUMBLLOT, M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAÏDI, M. Julien BOUCHET (jusqu'à 20 heures 45), Mme Alice LE MOAL, M. Merdja DJELDJEL (jusqu'à 19 heures 45), Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Josette BOTET, Monique DHUIN, Isabelle MINE RODRIGUES, M. Manuel ALLAMELLOU, Mme Samia IDRI BAYOL, MM. Hicham DAD (à partir de 19 heures 10), Serge BERNARD, Conseillers municipaux

Etaient représentés :

M. Sébastien RENAULT par M. Stéphane COCHEPAIN (à partir de 20 heures 45)  
Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par M. Pierre CULOT  
Mme Josette DE MARVAL par Mme Evelyne LAUER  
Mme Colette MICHEL par M. Jean-Pierre CAYLA (jusqu'à 20 heures 55)  
Mme Viviane DIEGO par M. Nouredine BENYAHIA  
M. Julien BOUCHET par Mme Alice LE MOAL (à partir de 20 heures 45)  
M. Merdja DJELDJEL par M. Rémi MUZEAU (à partir de 19 heures 45)  
M. Jean-Pierre AUFFRET par M. Manuel ALLAMELLOU  
Mme Bénédicte ROUBY par M. Serge BERNARD

Étaient absents :

M. Jean-Pierre CAYLA (à partir de 20 heures 55)  
Mme Véronique CABASSET (jusqu'à 19 heures 20)  
Mme Colette MICHEL (à partir de 20 heures 55)  
Mme Lora TERRINI (à partir de 21 heures 15)  
M. Réda BELHOUCHE  
M. Hicham DAD (jusqu'à 19 heures 10)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Patrice PINARD

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 24 OCT, 2017

Pour extrait conforme :  
Clichy-la-Garenne, le 20 octobre 2017

Le Maire,



Rémi MUZEAU  
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine

Accusé de réception en préfecture  
092-219200243-20171018-DSGLC17\_04358-  
AI  
Date de télétransmission : 24/10/2017  
Date de réception préfecture : 24/10/2017

**DÉLIBÉRATION N° 8.1**

**OBJET** : APPROBATION DE LA CONVENTION DE SUPERPOSITION D'AFFECTATIONS DU DOMAINE PUBLIC, DE FINANCEMENT ET DE GESTION ENTRE LA COMMUNE DE CLICHY ET LE SYNDICAT MIXTE AUTOLIB' ET VÉLIB' MÉTROPOLE ET AUTORISATION DE SIGNER DONNÉE AU MAIRE

**RAPPORTEUR** : MADAME ALICE LE MOAL

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des personnes Publiques, et notamment ses articles L.2123-7, L2123-8 et R 2123-16,

Vu les statuts modifiés du Syndicat Mixte Autolib' et Vélib' Métropole,

Vu la délibération n° 14.1 du 20 juin 2017 portant transfert de la compétence de location de vélos en libre-service au Syndicat Mixte Autolib' et Vélib' Métropole et adhésion à l'option Vélib',

Vu le projet de convention de superposition d'affectations du domaine public, de financement et de gestion joint en annexe,

Considérant la décision d'implanter 13 stations sur notre territoire pouvant accueillir jusqu'à 750 Vélib' ;

Considérant la nécessité de déterminer les conditions de financement et de gestion entre la commune Clichy et le Syndicat Mixte Autolib' et Vélib' Métropole pour la mise en œuvre du service public Vélib' ;

Le rapporteur entendu,

**Après en avoir délibéré,**

**ARTICLE 1<sup>ER</sup>**: APPROUVE le projet de convention de superposition d'affectations du domaine public, de financement et de gestion entre la commune Clichy et le Syndicat Mixte Autolib' et Vélib' Métropole pour la mise en œuvre du service public Vélib' ;

**ARTICLE 2** : AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention susmentionnée ainsi que les éventuelles modifications successives ;

**ARTICLE 3** : DIT que ces dépenses seront imputées sur le budget de la commune.

Adopté à l'unanimité

—  
EXTRAIT  
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal  
—

—o—  
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—  
SÉANCE DU JEUDI 19 OCTOBRE 2017  
Convocation du vendredi 13 octobre 2017

—o—

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance

M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelyne LAUER, MM. Sébastien RENAULT (jusqu'à 20 heures 45), Louis-Alexandre ALCIATOR, Mme Nadoi HADRI, M. Patrice PINARD, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Luc MERCIER, Mme Joëlle LEFEBVRE, M. Jean-Pierre CAYLA (jusqu'à 20 heures 55), Mme Mireille RÉA, M. Pierre CULOT, Mme Véronique CABASSET (à partir de 19 heures 20), M. Benoît DE LA RONCIERE, Adjoint au Maire

MM. François MORVAN, Noureddine BENYAHIA, Mmes Sylvie JAN, Lora TERRINI (jusqu'à 21 heures 15), Véronique D'ASTORG, M. Loïc PERON, Mme Sandra HUMBLLOT, M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAÏDI, M. Julien BOUCHET (jusqu'à 20 heures 45), Mme Alice LE MOAL, M. Merdja DJELDJEL (jusqu'à 19 heures 45), Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Josette BOTET, Monique DHUIN, Isabelle MINE RODRIGUES, M. Manuel ALLAMELLOU, Mme Samia IDRI BAYOL, MM. Hicham DAD (à partir de 19 heures 10), Serge BERNARD, Conseillers municipaux

Etaient représentés :

M. Sébastien RENAULT par M. Stéphane COCHEPAIN (à partir de 20 heures 45)

Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par M. Pierre CULOT

Mme Josette DE MARVAL par Mme Evelyne LAUER

Mme Colette MICHEL par M. Jean-Pierre CAYLA (jusqu'à 20 heures 55)

Mme Viviane DIEGO par M. Noureddine BENYAHIA

M. Julien BOUCHET par Mme Alice LE MOAL (à partir de 20 heures 45)

M. Merdja DJELDJEL par M. Rémi MUZEAU (à partir de 19 heures 45)

M. Jean-Pierre AUFFRET par M. Manuel ALLAMELLOU

Mme Bénédicte ROUBY par M. Serge BERNARD

Étaient absents :

M. Jean-Pierre CAYLA (à partir de 20 heures 55)

Mme Véronique CABASSET (jusqu'à 19 heures 20)

Mme Colette MICHEL (à partir de 20 heures 55)

Mme Lora TERRINI (à partir de 21 heures 15)

M. Réda BELHOUCAT

M. Hicham DAD (jusqu'à 19 heures 10)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Patrice PINARD

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 24 OCT. 2017

—  
Pour extrait conforme :  
Clichy-la-Garenne, le 20 octobre 2017

Le Maire,



Rémi MUZEAU  
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine

Accusé de réception en préfecture  
092-219200243-20171024-DSGLC17\_04350-  
DE  
Date de télétransmission : 24/10/2017  
Date de réception préfecture : 24/10/2017

**DÉLIBÉRATION N° 9.2**

**OBJET : FIXATION DES TARIFS DE STATIONNEMENT SUR VOIRIE A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2018**

**Rapporteur : Monsieur Patrice PINARD**

Le Conseil,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2333-87, L 2512-14, R. 2512-1, D.2512-2 et R.2333-120-1 à R.2333-120-67 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles L. 411-1 et R. 311-1, 417-6 ;

Vu l'article 63 de la loi du 27 janvier 2014, de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (création du FPS) ;

Vu le décret n° 2015-557 du 20 mai 2015, relatif à la redevance du stationnement des véhicules sur voirie prévu à l'article L. 2333-87 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté municipal du 8 mai 1973, rectifié, visé par M. le Préfet des Hauts de Seine le 4 juin 1973, réglementant la circulation et le stationnement sur le territoire de commune de Clichy La Garenne ;

Vu la délibération du 27 mars 1986, fixant les droits de stationnement ;

Vu la délibération du 30 juin 1992, acceptant la convention avec la société Auxiliaire de Parcs de la Région Parisienne (S.A.P.P.) pour l'exploitation de la zone de stationnement payant sur la voie publique ;

Vu la délibération du 8 juin 1993, acceptant l'avenant n°1 relatif aux conditions tarifaires du stationnement payant ;

Vu le traité commun du 10 juin 1993, relatif au parc de stationnement de l'Hôtel de Ville ainsi qu'au stationnement payant sur voirie ;

Vu la délibération du 29 juin 1993, approuvant l'avenant n°2 fixant la période hebdomadaire de paiement et modifiant le tarif résident ;

Vu la délibération du 21 mars 1995, approuvant l'avenant n° 3 instituant la gratuité du stationnement payant au mois d'août ;

Vu la délibération du 18 octobre 1995, instituant les conditions tarifaires à compter du 15 novembre 1995 ;

Vu la délibération du 19 juillet 1996, instituant par avenant n°4 une extension du stationnement payant sur voirie ;

Vu la délibération du 16 septembre 1997, fixant la gratuité du stationnement payant pour les véhicules fonctionnant à partir d'une source énergie non polluante ;

Vu la délibération du 14 décembre 1999, étendant le stationnement réservé aux cars de tourisme et instaurant le stationnement payant ;

**ARTICLE 4 :** FIXE par dérogation aux dispositions de l'article 3, les montants des redevances de stationnement dues par les véhicules de plus de 6 mètres. Ceux-ci sont majorés de 1.00 € sur la base du tableau défini à l'article 3. Cette majoration s'applique également sur les forfaits prévus aux articles 5 et 6.

**ARTICLE 5 :** CREE une redevance forfaitaire applicable aux résidents uniquement sur la zone verte définie à l'article 2. Est considérée comme résident toute personne ayant sa résidence fiscale principale à Clichy. Chaque résident pourra enregistrer jusqu'à deux véhicules terrestres à moteur par foyer fiscal.

Par dérogation aux dispositions des articles 2 et 3, les montants des redevances de stationnement dues par les résidents, sont fixés comme suit sur la zone verte:

- 1 forfait journalier à 1.00 € valable uniquement pour la journée en cours et non reportable sur la journée suivante.
- 1 forfait hebdomadaire à 6.00 € pour sept jours consécutifs incluant la gratuité du dimanche.

**ARTICLE 6 :** CREE une redevance forfaitaire mensuelle applicable aux artisans dont le montant est fixé à 58€.

Elle concerne uniquement artisans dont le commerce est domicilié à Clichy afin de mieux répartir l'offre de stationnement entre les artisans d'une part, et les artisans, pendulaires et visiteurs d'autre part.

L'artisan devra justifier l'immatriculation de l'entreprise artisanale au répertoire des métiers et exercer à titre principal ou secondaire une activité professionnelle indépendante de production, de transformation, de réparation, ou de prestation de service à l'exclusion de l'agriculture ou de la pêche. L'entreprise devra également comprendre moins de 11 salariés. Les pièces à fournir sont définies par arrêté municipal. Un seul abonnement pourra être délivré par entreprise artisanale.

**ARTICLE 7 :** FIXE le tarif du forfait de post-stationnement à 35€ sur les zones définies à l'article 2.

**ARTICLE 8 :** DIT QUE le défaut de paiement dans la bonne catégorie d'usagers constitue un défaut de paiement.

**ARTICLE 9 :** DIT QUE par dérogation aux dispositions de l'article 3 et 4, les véhicules électrique et hydrogène (les véhicules de source d'énergie AC, EL, H2, HE et HH), qu'ils soient deux-roues, tricycles et quadricycles à moteur ( les véhicules de catégories L1e, L2e, L3e, L4e, L5e, L6e ou L7e), motocycles (les véhicules de catégories L3e, L4e, L5e ou L7e ), cyclomoteurs (les véhicules de catégories L1e, L2e ou L6e), voitures (les véhicules de catégorie M1), véhicules utilitaires légers (les véhicules de catégorie N1) ou poids lourds, autobus et autocars (les véhicules de catégories M2, M3, N2 ou N3), pourront stationner gratuitement sur l'ensemble des places payantes ouvertes au stationnement de surface, dans la limite de durée autorisée et définie par arrêté municipal selon le régime de stationnement qui leur est applicable (visiteur, résident ou artisan).

**ARTICLE 10:** DIT QUE par dérogation aux dispositions de l'article 3 et 4 et conformément à l'article L 241-3 du Code de l'action sociale et des familles, les détenteurs de la carte "mobilité inclusion" comportant la mention "stationnement pour personnes handicapées" et délivrée par le président du conseil départemental et la tierce personne l'accompagnant pourront stationner gratuitement sur l'ensemble des places payantes ouvertes au stationnement de surface, dans la limite de durée autorisée et définie par arrêté municipal.

**ARTICLE 11 :** DIT QUE le stationnement des autocars tels que définis à l'article R 311-1 du Code de la route, sur les zones spécifiquement autorisées dont la liste est fixée par arrêté municipal est payant.

Le barème tarifaire de la redevance acquittée dès le début du stationnement pour ces véhicules est fixé comme suit:

04h00 : 8,00 euros  
08h00 : 10,00 euros  
12h00 : 12,00 euros  
16h00 : 14,00 euros  
20h00 : 16,00 euros  
23h50 : 20,00 euros  
24h00 : 60,00 euros

Par dérogation à l'article 7, le montant du forfait de post-stationnement pour ces véhicules est fixé à 60€.

**ARTICLE 12 :** AUTORISE Monsieur le Maire à signer le cas échéant la convention avec l'ANTAI et tout document y afférent.

**ARTICLE 13 :** DIT QUE les différentes dispositions de cette présente délibération seront applicables à la date d'entrée en vigueur de l'article L 2333-87 du Code général des collectivités territoriales.

**ARTICLE 14 :** ABROGE les délibérations antérieures fixant les tarifs sur les zones de stationnement payant sur voirie faisant l'objet de la présente délibération à compter de l'entrée en vigueur de l'article L 2333-87 du Code général des collectivités territoriales.

**ARTICLE 15 :** DIT QUE les recettes et les dépenses correspondantes seront imputées au budget communal.

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés

33 pour

8 abstentions (Mme Monique DHUIN, M. Jean-Pierre AUFFRET, Mme Isabelle MINE-RODRIGUES, M. Manuel ALLAMELLOU, Mme Samia IDRI-BAYOL, M. Hicham DAD, Mme Bénédicte ROUBY, M. Serge BERNARD)

Vu la délibération du 4 juillet 2001, instituant la gratuité du stationnement pour les véhicules propres et les deux roues sur les emplacements prévus à cet effet ;

Vu la délibération du 23 mai 2002, fixant la tarification des cars de tourisme ;

Vu la délibération du 22 mars 2005, instituant un nouveau mode de paiement aux horodateurs ;

Vu la délibération du 23 mars 2005, instituant une extension du stationnement payant ;

Vu la délibération du 11 juillet 2007, instituant une extension du stationnement payant ;

Vu la délibération du 30 janvier 2008, concernant le projet d'avenant n° 5 ;

Vu la délibération du 1<sup>er</sup> juillet 2009, instituant la refonte des catégories de cartes de stationnement ;

Vu la délibération du 8 décembre 2010, modifiant la tarification du stationnement payant sur voirie ;

Vu la délibération du 17 juin 2011, modifiant la tarification du stationnement payant sur l'ensemble des voies ;

Vu la délibération du 24 septembre 2015, modifiant la tarification du stationnement payant sur l'ensemble des voies communales ;

Considérant que la sécurité et la commodité de la circulation dans la commune de Clichy la Garenne doivent être améliorées par l'institution de droits de stationnement, lesquels permettront d'obtenir une meilleure rotation des véhicules en stationnement,

Considérant la nécessité de favoriser l'utilisation de moyens de transport alternatifs à l'usage individuel des véhicules,

Le Rapporteur entendu,

#### Après en avoir délibéré :

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** APPROUVE l'institution d'une redevance de stationnement des véhicules sur les emplacements matérialisés au sol compris dans les voiries listées en annexe de la présente délibération.

**ARTICLE 2 :** DIT QUE les usagers des emplacements mentionnés à l'article 1<sup>er</sup> sont tenus de s'acquitter de la redevance de stationnement dans les conditions suivantes :

- dans les voiries listées au « A. Zone orange » de l'annexe à la présente délibération, le paiement de la redevance est requis tous les jours de l'année du lundi au samedi, excepté les jours fériés. La période de stationnement court de 9h00 à 19h00. Durant cette période, la durée maximale de stationnement autorisé est de 2h30.

- dans les voiries listées au « B. Zone verte » de l'annexe à la présente délibération, le paiement de la redevance est requis tous les jours de l'année du lundi au samedi, excepté les jours fériés. La période de stationnement court de 9h00 à 19h00. Durant cette période, la durée maximale de stationnement autorisé est de 4h00.

**ARTICLE 3 :** FIXE sous réserve des dispositions prévues aux articles 4 à 6, les montants des redevances de stationnement, comme suit :

Accusé de réception en préfecture  
092-219200243-20171024-DSGLC17\_04350-  
DE  
Date de télétransmission : 24/10/2017  
Date de réception préfecture : 24/10/2017

A. Barème tarifaire de la redevance acquittée dès le début du stationnement :

Zone Orange		Zone Verte	
Durée (mn)	Nouveaux tarifs	Durée (mn)	Nouveaux tarifs
30	0,60	30	0,60
45	1,00	45	1,00
60	1,40	60	1,40
120	2,40	120	2,40
125	2,50	125	2,50
130	2,60	130	2,60
135	2,80	135	2,80
140	3,00	140	3,00
145	15,00	145	3,10
150	35,00	150	3,20
		155	3,30
		160	3,40
		165	3,50
		170	3,60
		175	3,80
		180	4,00
		185	4,20
		190	4,40
		195	4,60
		200	4,80
		205	5,00
		210	5,20
		215	5,40
		220	5,60
		225	5,80
		230	6,00
		235	12,00
		240	35,00



- Rue du Docteur Albert Calmette
- Rue du Docteur Emile Roux
- Rue Bonnet
- Rue du 8 mai 1945
- Rue Martre (entre le boulevard Victor Hugo et la rue Victor Méric
- Boulevard Victor Hugo
- Boulevard du Général Leclerc (entre la limite de la ville de PARIS et le boulevard Victor Hugo)
- Boulevard du Général Leclerc (entre la place de la République et le quai de Clichy)
- Rue Marcel Paul
- Rue Pierre (côté Clichy la Garenne)
- Rue Pierre Dreyfus (côté Clichy la Garenne)
- Rue George Boisseau (la contre allée)
- Rue du Maréchal Delattre De Tassigny
- Rue Martre (de la rue Léon Blum à la rue du Maréchal Delattre De Tassigny)
- Rue de Stepney
- Place du docteur Bonamy
- Parking Docteur Bonamy
- Rue du 11 novembre 1918
- Rue du 18 juin 1940
- Rue Marc Sangnier
- Quai de Clichy (la contre allée)
- Rue du Professeur René Leriche
- Rue Gabriel Péri (entre Alexandre Antonini et Place Jules Verne)
- Rue d'Estienne d'Orves
- Rue Pierre Dreyfus (entre la rue Villeneuve et la rue Yltzhak Rabin)
- Rue du Port
- Rue du 19 mars 1962
- Rue Fanny
- Rue Auboin
- Rue Simonneau
- Passage Abel Varet
- Allée Marie Bréchet

- Rue Curton
- Rue Poyer
- Rue Martissot
- Rue d'Alsace
- Rue Morillon
- Rue Klock
- Rue Foucault
- Rue Morice
- Rue Souchal
- Rue Georges Soret
- Rue Henri Poincaré
- Rue Pierre Curie
- Rue Achille Adam
- Rue Belfort
- Rue Madame de Sanzillon
- Rue Georges Boisseau
- Rue Mozart
- Rue Olof Palme
- Rue du Général Roguet (entre la place de la République et la rue des Trois Pavillons)
- Rue Palloy (entre la rue Gaston Paymal et le boulevard du Général Leclerc)
- Rue Villeneuve (entre la rue Gaston Paymal et la rue Georges Boisseau)
- Rue du Landy (entre la rue Gaston Paymal et le boulevard du Général Leclerc)
- Impasse Dumur
- Rue des Bateliers
- Rue Alexandre Antonini
- Rue Gabriel Péri (du boulevard Jean Jaurès et la rue Alexandre Antonini)
- Avenue Claude Debussy
- Rue Madame de Staël
- Allée Léon Gambetta
- Rue Georges Courteline
- Rue des Trois Pavillons
- Rue Rouget de l'Isle

## ANNEXE

### A- Zone orange

- Boulevard Victor Hugo
- Boulevard Jean Jaurès (de la place des Nations Unies à la rue d'Estienne d'Orves)
- Rue Villeneuve (du Boulevard Jean Jaurès à la rue Gaston Paymal)
- Rue Charles et René Auffray (de la rue de Paris au Boulevard Jean Jaurès et de la rue Dagobert à la rue Martre)
- Rue de Paris (de la rue Henri Barbusse à la rue de l'ancienne Mairie)
- Rue Victor Méric
- Rue de l'ancienne Mairie
- Rue Dagobert (de la rue Charles et René Auffray à la rue du Landy)
- Rue du Landy (du boulevard Jean Jaurès à la rue Gaston Paymal)
- Rue Palloy (de la rue Martre à la rue Gaston Paymal)
- Rue Gaston Paymal (de la rue Palloy à la rue du Landy)
- Rue Martre (de la rue Palloy à la rue du Landy)
- Rue Charles Paradinas
- Rue Alfred Couillard

### B- Zone verte

- Route d'Asnières
- Rue du Bac d'Asnières
- Rue Gustave Eiffel (complète)
- Rue Paul Dupont
- Quai Eric Tabarly
- Rue du Chemin Vert
- Allée Marie Bréchet
- Rue Léon Blum
- Rue Jean Walter
- Rue Pierre Dac
- Rue Georges Seurat
- Allée Paul Signac
- Villa Simone Bigot

- Allée de l'Europe
- Rue des Frères Lumières
- Rue Marc Bloc
- Rue du Général Roguet
- Rue Bardin
- Parking Roguet
- Rue Pierre Talvas
- Rue Chance Milly
- Rue des Cailloux
- Rue Henri Barbusse (excepté entre la rue de Paris et le boulevard Jean Jaurès)
- Avenue Anatole France
- Rue de Paris (après la rue Henri Barbusse)
- Rue Castérès
- Rue Huntziger
- Rue de Neuilly (entre la rue Petit et la rue de Paris)
- Rue Petit
- Rue Jeanne d'Asnières
- Rue Valiton
- Rue Ferdinand Buisson
- Rue Fernand Pelloutier
- Rue Geulin
- Rue Gesnouin
- Rue Pasteur
- Rue de l'Abreuvoir
- Rue de l'Avenir
- Rue Leroy
- Rue Pierre Bérégovoy
- Rue Médéric
- Rue Fournier
- Boulevard Jean Jaurès (entre le quai de Clichy et la rue Pierre Bérégovoy)
- Rue du Guichet
- Place des Martyrs de l'occupation allemande
- Place Danièle Casanova

—  
EXTRAIT  
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal  
—

—o—  
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—  
SÉANCE DU JEUDI 19 OCTOBRE 2017  
Convocation du vendredi 13 octobre 2017

—o—

Étaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance  
M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelyne LAUER, MM. Sébastien RENAULT (jusqu'à 20 heures 45), Louis-Alexandre ALCIATOR, Mme Nadoi HADRI, M. Patrice PINARD, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Luc MERCIER, Mme Joëlle LEFEBVRE, M. Jean-Pierre CAYLA (jusqu'à 20 heures 55), Mme Mireille RÉA, M. Pierre CULOT, Mme Véronique CABASSET (à partir de 19 heures 20), M. Benoît DE LA RONCIERE, Adjoint au Maire  
MM. François MORVAN, Nouredine BENYAHIA, Mmes Sylvie JAN, Lora TERRINI (jusqu'à 21 heures 15), Véronique D'ASTORG, M. Loïc PERON, Mme Sandra HUMBLOT, M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAÏDI, M. Julien BOUCHET (jusqu'à 20 heures 45), Mme Alice LE MOAL, M. Merdja DJELDJEL (jusqu'à 19 heures 45), Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Josette BOTET, Monique DHUIN, Isabelle MINE RODRIGUES, M. Manuel ALLAMELLOU, Mme Samia IDRI BAYOL, MM. Hicham DAD (à partir de 19 heures 10), Serge BERNARD, Conseillers municipaux

Étaient représentés :

M. Sébastien RENAULT par M. Stéphane COCHEPAIN (à partir de 20 heures 45)  
Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par M. Pierre CULOT  
Mme Josette DE MARVAL par Mme Evelyne LAUER  
Mme Colette MICHEL par M. Jean-Pierre CAYLA (jusqu'à 20 heures 55)  
Mme Viviane DIEGO par M. Nouredine BENYAHIA  
M. Julien BOUCHET par Mme Alice LE MOAL (à partir de 20 heures 45)  
M. Merdja DJELDJEL par M. Rémi MUZEAU (à partir de 19 heures 45)  
M. Jean-Pierre AUFFRET par M. Manuel ALLAMELLOU  
Mme Bénédicte ROUBY par M. Serge BERNARD

Étaient absents :

M. Jean-Pierre CAYLA (à partir de 20 heures 55)  
Mme Véronique CABASSET (jusqu'à 19 heures 20)  
Mme Colette MICHEL (à partir de 20 heures 55)  
Mme Lora TERRINI (à partir de 21 heures 15)  
M. Réda BELHOUCAT  
M. Hicham DAD (jusqu'à 19 heures 10)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Patrice PINARD

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 24 OCT. 2017

—  
Pour extrait conforme :  
Clichy-la-Garenne, le 20 octobre 2017

Le Maire,



Rémi MUZEAU  
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine

Accusé de réception en préfecture  
092-219200243-20171018-DSGLC17\_04355-  
DE  
Date de télétransmission : 24/10/2017  
Date de réception préfecture : 24/10/2017

Séance du conseil municipal du 19 octobre 2017

**DÉLIBÉRATION N° 9.3**

**OBJET : VENTE DES LOTS DE COPROPRIÉTÉ N° 43 ET 95 DÉPENDANT DE L'IMMEUBLE SIS 15, ROUTE D'ASNIERES À CLICHY**

**RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE**

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que la Ville de Clichy-la-Garenne est propriétaire des lots de copropriété n° 43 et 95 dépendant de l'immeuble sis 15, route d'Asnières à Clichy, cadastré section A n° 32, consistant en un logement de 32,66 m<sup>2</sup> avec cave dépendant du domaine privé ;

Considérant que la Ville a sollicité le site internet Webencheresimmo pour la vente de ce logement proposé en l'état, libre de toute occupation ;

Considérant que M. Boris AGONDANOU, demeurant 37, chemin de Montval à la Montagne-78160 Marly-le-Roi, a remporté les enchères au prix de 100 000 euros ;

Vu l'avis de France Domaine du 22 mai 2017 ;

Le rapporteur entendu,

**Après en avoir délibéré :**

**ARTICLE 1<sup>ER</sup> :** DÉCIDE de conclure, avec M. AGONDANOU, une promesse de vente du logement communal avec cave, constituant les lots de copropriété n°43 et 95 dépendant de l'immeuble sis à Clichy 15, route d'Asnières, cadastré section A n° 32, en l'état, libre de toute occupation.

**ARTICLE 2 :** DIT QUE cette promesse de vente sera conclue à la condition suivante :

- Prix de vente de 100 000 euros.

**ARTICLE 3 :** AUTORISE M. le Maire à signer la promesse de vente, puis l'acte de vente et tout document y afférent.

**ARTICLE 4 :** DIT QUE la recette en résultant sera imputée au budget communal.

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés

33 pour

1 contre (Monsieur Hicham DAD)

7 abstentions (Mme Monique DHUIN, M. Jean-Pierre AUFFRET, Mme Isabelle MINE-RODRIGUES, M. Manuel ALLAMELLOU, Mme Samia IDRI-BAYOL, Mme Bénédicte ROUBY, M. Serge BERNARD)

Accusé de réception en préfecture  
092-219200243-20171018-DSGLC17\_04355-  
DE  
Date de télétransmission : 24/10/2017  
Date de réception préfecture : 24/10/2017

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté - Egalité - Fraternité

MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE

—  
EXTRAIT  
—  
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

—o—  
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—  
SÉANCE DU JEUDI 19 OCTOBRE 2017  
Convocation du vendredi 13 octobre 2017

—o—

Étaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance

M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelyne LAUER, MM. Sébastien RENAULT (jusqu'à 20 heures 45), Louis-Alexandre ALCIATOR, Mme Nadoi HADRI, M. Patrice PINARD, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Luc MERCIER, Mme Joëlle LEFEBVRE, M. Jean-Pierre CAYLA (jusqu'à 20 heures 55), Mme Mireille RÉA, M. Pierre CULOT, Mme Véronique CABASSET (à partir de 19 heures 20), M. Benoît DE LA RONCIERE, Adjoint au Maire

MM. François MORVAN, Nouredine BENYAHIA, Mmes Sylvie JAN, Lora TERRINI (jusqu'à 21 heures 15), Véronique D'ASTORG, M. Loïc PERON, Mme Sandra HUMBLLOT, M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAÏDI, M. Julien BOUCHET (jusqu'à 20 heures 45), Mme Alice LE MOAL, M. Merdja DJELDJEL (jusqu'à 19 heures 45), Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Josette BOTET, Monique DHUIN, Isabelle MINE RODRIGUES, M. Manuel ALLAMELLOU, Mme Samia IDRI BAYOL, MM. Hicham DAD (à partir de 19 heures 10), Serge BERNARD, Conseillers municipaux

Étaient représentés :

M. Sébastien RENAULT par M. Stéphane COCHEPAIN (à partir de 20 heures 45)

Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par M. Pierre CULOT

Mme Josette DE MARVAL par Mme Evelyne LAUER

Mme Colette MICHEL par M. Jean-Pierre CAYLA (jusqu'à 20 heures 55)

Mme Viviane DIEGO par M. Nouredine BENYAHIA

M. Julien BOUCHET par Mme Alice LE MOAL (à partir de 20 heures 45)

M. Merdja DJELDJEL par M. Rémi MUZEAU (à partir de 19 heures 45)

M. Jean-Pierre AUFFRET par M. Manuel ALLAMELLOU

Mme Bénédicte ROUBY par M. Serge BERNARD

Étaient absents :

M. Jean-Pierre CAYLA (à partir de 20 heures 55)

Mme Véronique CABASSET (jusqu'à 19 heures 20)

Mme Colette MICHEL (à partir de 20 heures 55)

Mme Lora TERRINI (à partir de 21 heures 15)

M. Réda BELHOUCHE

M. Hicham DAD (jusqu'à 19 heures 10)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Patrice PINARD

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 24 OCT, 2017

—  
Pour extrait conforme :  
Clichy-la-Garenne, le 20 octobre 2017

Le Maire,



Rémi MUZEAU  
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine

Accusé de réception en préfecture  
092-219200243-20171024-DSGLC17\_04351-  
DE  
Date de télétransmission : 24/10/2017  
Date de réception préfecture : 24/10/2017

**DÉLIBÉRATION N° 10.1**

**OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – FILIÈRES ADMINISTRATIVE, TECHNIQUE ET MÉDICO-SOCIALE**

**RAPPORTEUR : MADAME SANDRA HUMBLLOT**

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales;

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions;

Vu la loi n° 83.634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires;

Vu la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale;

Vu les statuts particuliers régissant les différents cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale;

Vu la délibération n°5.1 du 12 juillet 2017 portant adoption du budget supplémentaire du budget principal – exercice 2017, et notamment le tableau des emplois permanents annexé;

Considérant la nécessité de créer des postes au sein des filières de la Fonction Publique Territoriale pour couvrir les besoins de recrutement à venir.

Considérant qu'il convient en conséquence de mettre à jour le tableau des effectifs ;

Le rapporteur entendu,

**Après en avoir délibéré :**

**ARTICLE 1<sup>ER</sup> :** Au 20 octobre 2017, le tableau des effectifs du personnel communal est modifié comme suit :

Filière	Grade	Effectifs au 12/07/2017 (ETP)	Effectifs au 20/10/2017 (ETP)
Administrative	Attaché	81	82
	Rédacteur	36	37
	Adjoint administratif	84,50	87,50
Technique	Ingénieur en chef hors classe	1	2
	Ingénieur en chef	0	1
	Ingénieur	18	16
	Adjoint technique	542,5	545,5
	<i>Dont temps complet</i>	542	539
	<i>Dont TNC 50%</i>	0,50	6,50

Accusé de réception en préfecture  
092-219200243-20171024-DSGLC17\_04351-DE  
Date de télétransmission : 24/10/2017  
Date de réception préfecture : 24/10/2017



Filière	Grade	Effectifs au 12/07/2017 (ETP)	Effectifs au 20/10/2017 (ETP)
Médico-sociale	ATSEM principal 2 <sup>ème</sup> classe	16	19

**ARTICLE 2 :** DIT QUE les crédits correspondants sont inscrits au budget de la ville, chapitre 012

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés

33 pour

8 abstentions (Mme Monique DHUIN, M. Jean-Pierre AUFFRET, Mme Isabelle MINE-RODRIGUES, M. Manuel ALLAMELLOU, Mme Samia IDRI-BAYOL, M. Hicham DAD, Mme Bénédicte ROUBY, M. Serge BERNARD)



—  
EXTRAIT  
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal  
—

—o—  
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—  
SÉANCE DU JEUDI 19 OCTOBRE 2017  
Convocation du vendredi 13 octobre 2017

—o—

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance  
M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelyne LAUER, MM. Sébastien RENAULT (jusqu'à 20 heures 45), Louis-Alexandre ALCIATOR, Mme Nadoi HADRI, M. Patrice PINARD, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Luc MERCIER, Mme Joëlle LEFEBVRE, M. Jean-Pierre CAYLA (jusqu'à 20 heures 55), Mme Mireille RÉA, M. Pierre CULOT, Mme Véronique CABASSET (à partir de 19 heures 20), M. Benoît DE LA RONCIERE, Adjoint au Maire  
MM. François MORVAN, Noureddine BENYAHIA, Mmes Sylvie JAN, Lora TERRINI (jusqu'à 21 heures 15), Véronique D'ASTORG, M. Loïc PERON, Mme Sandra HUMBLLOT, M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAÏDI, M. Julien BOUCHET (jusqu'à 20 heures 45), Mme Alice LE MOAL, M. Merdja DJELDJEL (jusqu'à 19 heures 45), Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Josette BOTET, Monique DHUIN, Isabelle MINE RODRIGUES, M. Manuel ALLAMELLOU, Mme Samia IDRI BAYOL, MM. Hicham DAD (à partir de 19 heures 10), Serge BERNARD, Conseillers municipaux

Etaient représentés :

M. Sébastien RENAULT par M. Stéphane COCHEPAIN (à partir de 20 heures 45)  
Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par M. Pierre CULOT  
Mme Josette DE MARVAL par Mme Evelyne LAUER  
Mme Colette MICHEL par M. Jean-Pierre CAYLA (jusqu'à 20 heures 55)  
Mme Viviane DIEGO par M. Noureddine BENYAHIA  
M. Julien BOUCHET par Mme Alice LE MOAL (à partir de 20 heures 45)  
M. Merdja DJELDJEL par M. Rémi MUZEAU (à partir de 19 heures 45)  
M. Jean-Pierre AUFFRET par M. Manuel ALLAMELLOU  
Mme Bénédicte ROUBY par M. Serge BERNARD

Étaient absents :

M. Jean-Pierre CAYLA (à partir de 20 heures 55)  
Mme Véronique CABASSET (jusqu'à 19 heures 20)  
Mme Colette MICHEL (à partir de 20 heures 55)  
Mme Lora TERRINI (à partir de 21 heures 15)  
M. Réda BELHOUCHE  
M. Hicham DAD (jusqu'à 19 heures 10)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Patrice PINARD

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 24 OCT. 2017

—  
Pour extrait conforme :  
Clichy-la-Garenne, le 20 octobre 2017

Le Maire,



Rémi MUZEAU  
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine

Accusé de réception en préfecture 092-219200243-20171024-DSGLC17_04352- DE Date de télétransmission : 24/10/2017 Date de réception préfecture : 24/10/2017
--

## DÉLIBÉRATION N° 11.1

**OBJET : ACTES PRIS PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES - COMPTE RENDU**

Par délibération exécutoire du 17 novembre 2016, le Conseil municipal a bien voulu charger Monsieur Rémi MUZEAU, Maire, de régler les affaires de la Commune énumérées à l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

Ainsi, Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de prendre acte des décisions et marchés suivants :p

### A) Décisions

#### Décision n° 2017-243 du 4 septembre 2017

Convention de mise à disposition de locaux au centre Léon Blum à conclure avec Monsieur Luc APRIL MANDILLON, le montant de l'indemnité d'occupation annuelle s'élève à la somme de 3 260 €.

#### Décision n° 2017-244 du 5 septembre 2017

Demande d'attribution d'une subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine d'un montant aussi élevé que possible dans le cadre de la création d'un 3<sup>ème</sup> relais Assistentes maternelles rue des Cailloux.

#### Décision n° 2017-245 du 11 septembre 2017

Convention de mise à disposition de locaux inoccupés sis 132, rue Martre, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2017 jusqu'au 31 septembre 2019, moyennant une redevance annuelle de 2 400 € à conclure avec Monsieur Domenico D'ONGHIA.

#### Décision n° 2017-246 du 5 septembre 2017

Convention de mise à disposition annuelle du gymnase Henri Barbusse à conclure avec l'association « Cercle Sportif de Clichy Tennis de Table » à titre gracieux.

#### Décision n° 2017-247 du 8 septembre 2017

Institution à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017 à la Direction des Affaires scolaires et périscolaires d'une régie d'avances, sous forme de chèques cadeaux FNAC, afin de récompenser les bacheliers clichois ayant obtenu leur diplôme gradué en fonction de leur mention.

#### Décision n° 2017-248 du 12 septembre 2017

Convention de mise à disposition ponctuelle du stade Nelson Paillou à compter de sa signature et jusqu'au 31 décembre 2017, à conclure avec l'association « Union Sportive Amicale de Clichy », à titre gracieux.

#### Décision n° 2017-249 du 12 septembre 2017

Convention de mise à disposition annuelle, à titre gracieux, d'un local sis Espace Henry Miller à conclure avec l'association « Number One » pour l'année 2017-2018.

#### Décision n° 2017-250 du 12 septembre 2017

Convention de mise à disposition annuelle de salles sises au gymnase Georges Racine, Léo Lagrange, Henri Geffroy et Nelson Mandela, de la salle de boxe et de la fosse à la piscine Gérard Durant, à conclure, à titre gracieux, avec l'association « CS Clichy Gymnastique Volontaire ».

#### Décision n° 2017-251 du 13 septembre 2017

Fixation des tarifs pour la vente d'objets promotionnels au sein de l'espace boutique de l'office de tourisme lors des expositions temporaires programmées au Pavillon Vendôme

#### Décision n° 2017-252 du 18 septembre 2017

Convention de mise à disposition annuelle du stade Georges Racine, à conclure avec l'association « Majax Football Club » à titre gracieux

#### Décision n° 2017-254 du 26 septembre 2017

Modification de la régie de recettes pour l'exploitation des Halles et Marchés. La régie est installée au 51, rue Pierre, au sein du service du Développement Économique. Elle encaisse le produit des droits de place et des autres taxes afférentes à l'attention des commerçants non sédentaires dans les marchés du Centre, de lorraine et des Berges de Seine, selon les modes de recouvrement suivants : numéraire, chèque bancaire, virement bancaire et prélèvement automatique.

#### Décision n° 2017-260 du 29 septembre 2017

Avenant n° 2 à la convention de mise à disposition d'occupation précaire d'un terrain sis 149, boulevard Victor Hugo, 62 et 66, rue Madame de Sanzillon, prorogeant ladite convention jusqu'au 27 octobre 2017, à conclure avec la société Chantiers Modernes Construction.

### B) Marchés – Commande publique

#### Marché n° 17-010

Réalisation d'études et de missions de conseil en ingénierie des structures conclue avec la société IPG INGENIERIE, 91120 Palaiseau, notifiée le 10 mai 2017, pour une durée d'un an et renouvelable tacitement 3 fois. Pour une durée totale de 4 ans maximum. Le montant maximum étant de 207 000 € HT

#### Marché n° 17-011 à 17-020

Travaux d'entretien et de maintenance :

- des bâtiments de la ville de Clichy,
- des bâtiments loués par la ville de Clichy,
- ou ponctuellement des bâtiments du parc privé sur le territoire de la ville de Clichy pour lesquels la ville a obligation d'intervenir sur instruction judiciaire en péril imminent.

Les prestations sont réparties en 10 lots désignés ci-dessous :

Accusé de réception en préfecture  
092-219200243-20171024-DSGLC17\_04352-  
DE  
Date de télétransmission : 24/10/2017  
Date de réception préfecture : 24/10/2017

<i>Lot</i>	<i>Désignation</i>
1	Maçonnerie - plâtrerie - cloisons sèches - revêtements scelles : notifié le 17/05/17 par la société SAS FONBONNE pour un montant maximum de 3 200 000€ HT
2	Electricité - courants forts - courants faibles : notifié le 18/05/17 par la société LEBRUN & FILS pour un montant maximum de 3 600 000€ HT
3	Plomberie-sanitaire - pvc : notifié le 17/05/17 par la société SAS FONBONNE pour un montant maximum de 3 600 000€ HT
4	Serrurerie - clôtures - menuiseries bois, acier, aluminium et pvc : notifié le 17/05/17 par la société MM pour un montant maximum de 2 400 000€ HT
5	Couverture- étanchéité - verrières - gouttières : notifié le 18/05/17 par la société UTB pour un montant maximum de 2 400 000€ HT
6	Vitrierie - miroiterie notifié le 17/05/17 par la société RENOUX BOURSIER pour un montant maximum de 1 200 000€ HT
7	Peinture - ravalement - signalétique : notifié le 18/05/17 par la société SA PEINTURE PARIS SUD pour un montant maximum de 2 400 000€ HT
8	Revêtements de sols souples - sols coules : notifié le 18/05/17 par la société SA PEINTURE PARIS SUD pour un montant maximum de 1 200 000€ HT
9	Voilage et occultation rideaux pare-soleil et occultation - stores vénitiens et stores bannes - tapisserie, tenture, capitonnages muraux décoratifs - tapis de passage : notifié le 17/05/17 par la société SEAS pour un montant maximum de 1 200 000€ HT
10	Plafonds suspendus - cloisons amovibles notifié le 17/05/17 par la société SLAT pour un montant maximum de 3 200 000€ HT

#### **Marché n° 17-021**

Élagage, essouchage et entretien spécifique du patrimoine arboré de la ville de Clichy et du domaine du Haras de Messelan, confié à la société SMDA, 78190 Trappes, notifié le 29 mai 2017 pour un montant maximum de 1 200 000 € pour une durée d'un an à compter de sa notification reconduit par période successive d'un an et pour une durée maximale de reconduction de 3 ans.

#### **Marché n° 17-022**

Contrat relatif à la fourniture, le montage et le démontage des structures pour les marchés forains de la Ville de Clichy, conclu avec la société VITABRI SA, 25000 Besançon, notifié le 30 mai 2017, pour une période initiale de un an, pour un montant de 111 173 €HT

#### **Marché n° 17-023**

Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en place d'un outil de valorisation des données de la Ville confiée à la société MANTIC DATA SA, 75013 paris, notifié le 16 mai 2017 pour un montant ne pouvant pas dépasser 25 000 €.

#### **Marché n° 17-024**

Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en place d'une démarche d'optimisation des méthodes de gestion et maîtrise des coûts confiée à la société SEREB CONCEPT, 92600 Asnières, notifié le 18 mai 2017

#### **Marché n° 17-025**

Location de cars et minibus avec chauffeurs, conclue avec la société Autocars Delion SAS, 92000 Nanterre, notifié le 18 mai 2017 pour un montant minimal de 40 000 € HT et maximal de 176 000 € HT

#### **Marché n° 17-026**

Contrat relatif à un service d'alerte et d'information des populations en mode hébergé pour la ville de Clichy dans le cadre de son Plan Communal de Sauvegarde (PCS) conclu avec la société CEDRALIS, 69500 Bron, notifié le 31 mai 2017 et conclu pour une période initiale de 1 an à compter de la notification et peut être reconduit par période successive de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans.

#### **Marché n° 17-027**

Contrat relatif à l'impression et le façonnage du guide d'activités pour les saisons 2017-2018 et 2018-2020. Conclu avec la société Léonce Deprez, 62620 Ruitz, notifié le 12 juin 2017 et est conclu pour une période initiale de 1 an à compter de sa notification et peut être reconduit une fois pour une période de un an.

#### **Marché n° 17-028**

Contrat relatif à la veille médiatique par mots-clés et thématiques pour la Ville de Clichy-la-Garenne conclu avec la société Argus de la Presse, 75018 Paris, notifié le 13 juillet 2017 et conclu pour une période initiale de 1 an à compter de la notification et peut être reconduit par période successive de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans.

#### **Marché n° 17-029 à 17-032**

Organisation de l'opération « Clichy-Plage » réparti en quatre lots.

Les prestations sont réparties en 4 lots désignés ci-dessous :

Lot 1 : Réalisation d'une zone aquatique, notifié le 27/06/2017 par la société SARL EUROP EVENT pour un montant maximum de 51 480€ HT

Lot 3 : Prestations d'animations dans la zone aquatique, notifié le 29/06/2017 par la société SARL EUROP EVENT pour un montant maximum de 3950€ HT

Lot 4 : Prestations d'animations ludiques, sportives et culturelles, notifié le 26/06/2017 par la société UCPA Sports Loisirs - SUE pour un montant maximum de 45 000€ HT

Lot 5 : Fournitures et livraison sable type plage, notifié le 27/06/2017 par la société CHEMOFORM FRANCE pour un montant maximum de 21 760€ HT.

#### **Marché n° 17-033 à 17-035**

Travaux de restructuration partielle du groupe scolaire Victor Hugo, centre de loisirs et restauration scolaire réparti en trois lots.

Lot 1 : Clos / couvert, notifié le 18/07/2017 par la société ENVIRONNEMENT SERVICES CONSTRUCTION pour un montant maximum de 925 536€ HT

Lot 2 : Lot technique, notifié le 20/07/2017 par la société ERI SASU pour un montant maximum de 826 879€ HT

Accusé de réception en préfecture  
092-219200243-20171024-DSGLC17\_04352-  
DE  
Date de télétransmission : 24/10/2017  
Date de réception préfecture : 24/10/2017

Lot 3 : Aménagement intérieur, notifié le 20/07/2017 par la société ERI SASU pour un montant maximum de 927 590€ HT

**Marché n° 17-036**

Mission de programmation architecturale pour la construction d'une médiathèque dans le secteur Pont de Cléchy confié à la société AG Studio Programme, 75001 Paris, notifié le 13 juillet 2017, les délais d'exécution sont soumis à un planning prévisionnel de réalisation par tranche ne pouvant excéder 3 mois.

**Marché n° 17-037**

Mise à disposition d'une solution automatisée en mode ASP de vente aux enchères électronique conclu avec la société BEWIDE, 29200 Brest, notifié le 5 juillet 2017, pour un montant de 1500€ HT, et conclu pour une durée d'un an à compter de sa date de notification. Il est renouvelé par tacite reconduction pour des périodes successives d'un an sans que la durée totale de contractualisation ne puisse excéder 4 ans

**Marché n° 17-038**

Prestations de surveillance des manifestations et gardiennage confiées à la société QSPG, notifié le 31 juillet 2017 par la société QSPG, Ce présent Accord cadre est passé en Procédure adaptée en application de l'article 28 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016. Notifié le 31 juillet 2017 par la société QSPG pour un montant de 50 000 € HT minimum et 400 000 € HT maximum et pour une période initiale de 1 an à compter de sa notification et peut être reconduit par période successive de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans.

Le Conseil,

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**DONNE ACTE** au Maire des actes ci-dessus énumérés, pris par délégation du conseil municipal.



—  
EXTRAIT  
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal  
—

—o—  
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—  
SÉANCE DU JEUDI 19 OCTOBRE 2017  
Convocation du vendredi 13 octobre 2017

—o—

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance  
M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelyne LAUER, MM. Sébastien RENAULT (jusqu'à 20 heures 45), Louis-Alexandre ALCIATOR, Mme Nadoi HADRI, M. Patrice PINARD, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Luc MERCIER, Mme Joëlle LEFEBVRE, M. Jean-Pierre CAYLA (jusqu'à 20 heures 55), Mme Mireille RÉA, M. Pierre CULOT, Mme Véronique CABASSET (à partir de 19 heures 20), M. Benoît DE LA RONCIERE, Adjoint au Maire  
MM. François MORVAN, Noureddine BENYAHIA, Mmes Sylvie JAN, Lora TERRINI (jusqu'à 21 heures 15), Véronique D'ASTORG, M. Loïc PERON, Mme Sandra HUMBLOT, M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAÏDI, M. Julien BOUCHET (jusqu'à 20 heures 45), Mme Alice LE MOAL, M. Merdja DJELDJEL (jusqu'à 19 heures 45), Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Josette BOTET, Monique DHUIN, Isabelle MINE RODRIGUES, M. Manuel ALLAMELLOU, Mme Samia IDRI BAYOL, MM. Hicham DAD (à partir de 19 heures 10), Serge BERNARD, Conseillers municipaux

Etaient représentés :

M. Sébastien RENAULT par M. Stéphane COCHEPAIN (à partir de 20 heures 45)  
Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par M. Pierre CULOT  
Mme Josette DE MARVAL par Mme Evelyne LAUER  
Mme Colette MICHEL par M. Jean-Pierre CAYLA (jusqu'à 20 heures 55)  
Mme Viviane DIEGO par M. Noureddine BENYAHIA  
M. Julien BOUCHET par Mme Alice LE MOAL (à partir de 20 heures 45)  
M. Merdja DJELDJEL par M. Rémi MUZEAU (à partir de 19 heures 45)  
M. Jean-Pierre AUFFRET par M. Manuel ALLAMELLOU  
Mme Bénédicte ROUBY par M. Serge BERNARD

Étaient absents :

M. Jean-Pierre CAYLA (à partir de 20 heures 55)  
Mme Véronique CABASSET (jusqu'à 19 heures 20)  
Mme Colette MICHEL (à partir de 20 heures 55)  
Mme Lora TERRINI (à partir de 21 heures 15)  
M. Réda BELHOUCHE  
M. Hicham DAD (jusqu'à 19 heures 10)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Patrice PINARD

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 24 OCT. 2017

—  
Pour extrait conforme :  
Clichy-la-Garenne, le 20 octobre 2017

Le Maire,



Rémi MUZEAU  
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine

Accusé de réception en préfecture  
092-219200243-20171024-DSGLC17\_04352-  
DE  
Date de télétransmission : 24/10/2017  
Date de réception préfecture : 24/10/2017

## DÉLIBÉRATION N° 11.1

**OBJET : ACTES PRIS PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES - COMPTE RENDU**

Par délibération exécutoire du 17 novembre 2016, le Conseil municipal a bien voulu charger Monsieur Rémi MUZEAU, Maire, de régler les affaires de la Commune énumérées à l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

Ainsi, Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de prendre acte des décisions et marchés suivants :p

### A) Décisions

#### Décision n° 2017-243 du 4 septembre 2017

Convention de mise à disposition de locaux au centre Léon Blum à conclure avec Monsieur Luc APRIL MANDILLON, le montant de l'indemnité d'occupation annuelle s'élève à la somme de 3 260 €.

#### Décision n° 2017-244 du 5 septembre 2017

Demande d'attribution d'une subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine d'un montant aussi élevé que possible dans le cadre de la création d'un 3<sup>ème</sup> relais Assistantes maternelles rue des Cailloux.

#### Décision n° 2017-245 du 11 septembre 2017

Convention de mise à disposition de locaux inoccupés sis 132, rue Martre, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2017 jusqu'au 31 septembre 2019, moyennant une redevance annuelle de 2 400 € à conclure avec Monsieur Domenico D'ONGHIA.

#### Décision n° 2017-246 du 5 septembre 2017

Convention de mise à disposition annuelle du gymnase Henri Barbusse à conclure avec l'association « Cercle Sportif de Clichy Tennis de Table » à titre gracieux.

#### Décision n° 2017-247 du 8 septembre 2017

Institution à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017 à la Direction des Affaires scolaires et périscolaires d'une régie d'avances, sous forme de chèques cadeaux FNAC, afin de récompenser les bacheliers clichois ayant obtenu leur diplôme gradué en fonction de leur mention.

#### Décision n° 2017-248 du 12 septembre 2017

Convention de mise à disposition ponctuelle du stade Nelson Paillou à compter de sa signature et jusqu'au 31 décembre 2017, à conclure avec l'association « Union Sportive Amicale de Clichy », à titre gracieux.

#### Décision n° 2017-249 du 12 septembre 2017

Convention de mise à disposition annuelle, à titre gracieux, d'un local sis Espace Henry Miller à conclure avec l'association « Number One » pour l'année 2017-2018.

**Décision n° 2017-250 du 12 septembre 2017**

Convention de mise à disposition annuelle de salles sises au gymnase Georges Racine, Léo Lagrange, Henri Geffroy et Nelson Mandela, de la salle de boxe et de la fosse à la piscine Gérard Durant, à conclure, à titre gracieux, avec l'association « CS Clichy Gymnastique Volontaire ».

**Décision n° 2017-251 du 13 septembre 2017**

Fixation des tarifs pour la vente d'objets promotionnels au sein de l'espace boutique de l'office de tourisme lors des expositions temporaires programmées au Pavillon Vendôme

**Décision n° 2017-252 du 18 septembre 2017**

Convention de mise à disposition annuelle du stade Georges Racine, à conclure avec l'association « Majax Football Club » à titre gracieux

**Décision n° 2017-254 du 26 septembre 2017**

Modification de la régie de recettes pour l'exploitation des Halles et Marchés. La régie est installée au 51, rue Pierre, au sein du service du Développement Économique. Elle encaisse le produit des droits de place et des autres taxes afférentes à l'attention des commerçants non sédentaires dans les marchés du Centre, de lorraine et des Berges de Seine, selon les modes de recouvrement suivants : numéraire, chèque bancaire, virement bancaire et prélèvement automatique.

**Décision n° 2017-260 du 29 septembre 2017**

Avenant n° 2 à la convention de mise à disposition d'occupation précaire d'un terrain sis 149, boulevard Victor Hugo, 62 et 66, rue Madame de Sanzillon, prorogeant ladite convention jusqu'au 27 octobre 2017, à conclure avec la société Chantiers Modernes Construction.

**B) Marchés – Commande publique**

**Marché n° 17-010**

Réalisation d'études et de missions de conseil en ingénierie des structures conclue avec la société IPG INGENIERIE, 91120 Palaiseau, notifiée le 10 mai 2017, pour une durée d'un an et renouvelable tacitement 3 fois. Pour une durée totale de 4 ans maximum. Le montant maximum étant de 207 000 € HT

**Marché n° 17-011 à 17-020**

Travaux d'entretien et de maintenance :

- des bâtiments de la ville de Clichy,
- des bâtiments loués par la ville de Clichy,
- ou ponctuellement des bâtiments du parc privé sur le territoire de la ville de Clichy pour lesquels la ville a obligation d'intervenir sur instruction judiciaire en péril imminent.

Les prestations sont réparties en 10 lots désignés ci-dessous :

Accusé de réception en préfecture  
092-219200243-20171024-DSGLC17\_04352-  
DE  
Date de télétransmission : 24/10/2017  
Date de réception préfecture : 24/10/2017

<i>Lot</i>	<i>Désignation</i>
1	Maçonnerie - plâtrerie - cloisons sèches - revêtements scelles : notifié le 17/05/17 par la société SAS FONBONNE pour un montant maximum de 3 200 000€ HT
2	Electricité - courants forts - courants faibles : notifié le 18/05/17 par la société LEBRUN & FILS pour un montant maximum de 3 600 000€ HT
3	Plomberie-sanitaire - pvc : notifié le 17/05/17 par la société SAS FONBONNE pour un montant maximum de 3 600 000€ HT
4	Serrurerie - clôtures - menuiseries bois, acier, aluminium et pvc : notifié le 17/05/17 par la société MM pour un montant maximum de 2 400 000€ HT
5	Couverture- étanchéité - verrières - gouttières : notifié le 18/05/17 par la société UTB pour un montant maximum de 2 400 000€ HT
6	Vitrierie - miroiterie notifié le 17/05/17 par la société RENOUX BOURSIER pour un montant maximum de 1 200 000€ HT
7	Peinture - ravalement - signalétique : notifié le 18/05/17 par la société SA PEINTURE PARIS SUD pour un montant maximum de 2 400 000€ HT
8	Revêtements de sols souples - sols coules : notifié le 18/05/17 par la société SA PEINTURE PARIS SUD pour un montant maximum de 1 200 000€ HT
9	Voilage et occultation rideaux pare-soleil et occultation - stores vénitiens et stores bannes - tapisserie, tenture, capitonnages muraux décoratifs - tapis de passage : notifié le 17/05/17 par la société SEAS pour un montant maximum de 1 200 000€ HT
10	Plafonds suspendus - cloisons amovibles notifié le 17/05/17 par la société SLAT pour un montant maximum de 3 200 000€ HT

#### **Marché n° 17-021**

Élagage, essouchage et entretien spécifique du patrimoine arboré de la ville de Clichy et du domaine du Haras de Messelan, confié à la société SMDA, 78190 Trappes, notifié le 29 mai 2017 pour un montant maximum de 1.200 000 € pour une durée d'un an à compter de sa notification reconduit par période successive d'un an et pour une durée maximale de reconduction de 3 ans.

#### **Marché n° 17-022**

Contrat relatif à la fourniture, le montage et le démontage des structures pour les marchés forains de la Ville de Clichy, conclu avec la société VITABRI SA, 25000 Besançon, notifié le 30 mai 2017, pour une période initiale de un an, pour un montant de 111 173 €HT

#### **Marché n° 17-023**

Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en place d'un outil de valorisation des données de la Ville confiée à la société MANTIC DATA SA, 75013 paris, notifié le 16 mai 2017 pour un montant ne pouvant pas dépasser 25 000 €.

#### **Marché n° 17-024**

Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en place d'une démarche d'optimisation des méthodes de gestion et maîtrise des coûts confiée à la société SEREB CONCEPT, 92600 Asnières, notifié le 18 mai 2017

#### **Marché n° 17-025**

Location de cars et minibus avec chauffeurs, conclue avec la société Autocars Delion SAS, 92000 Nanterre, notifié le 18 mai 2017 pour un montant minimal de 40 000 € HT et maximal de 176 000 € HT

#### **Marché n° 17-026**

Contrat relatif à un service d'alerte et d'information des populations en mode hébergé pour la ville de Clichy dans le cadre de son Plan Communal de Sauvegarde (PCS) conclu avec la société CEDRALIS, 69500 Bron, notifié le 31 mai 2017 et conclu pour une période initiale de 1 an à compter de la notification et peut être reconduit par période successive de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans.

#### **Marché n° 17-027**

Contrat relatif à l'impression et le façonnage du guide d'activités pour les saisons 2017-2018 et 2018-2020. Conclu avec la société Léonce Deprez, 62620 Ruitz, notifié le 12 juin 2017 et est conclu pour une période initiale de 1 an à compter de sa notification et peut être reconduit une fois pour une période de un an.

#### **Marché n° 17-028**

Contrat relatif à la veille médiatique par mots-clés et thématiques pour la Ville de Clichy-la-Garenne conclu avec la société Argus de la Presse, 75018 Paris, notifié le 13 juillet 2017 et conclu pour une période initiale de 1 an à compter de la notification et peut être reconduit par période successive de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans.

#### **Marché n° 17-029 à 17-032**

Organisation de l'opération « Clichy-Plage » réparti en quatre lots.

Les prestations sont réparties en 4 lots désignés ci-dessous :

Lot 1: Réalisation d'une zone aquatique, notifié le 27/06/2017 par la société SARL EUROP EVENT pour un montant maximum de 51 480€ HT

Lot 3 : Prestations d'animations dans la zone aquatique, notifié le 29/06/2017 par la société SARL EUROP EVENT pour un montant maximum de 3950€ HT

Lot 4 : Prestations d'animations ludiques, sportives et culturelles, notifié le 26/06/2017 par la société UCPA Sports Loisirs – SUE pour un montant maximum de 45 000€ HT

Lot 5: Fournitures et livraison sable type plage, notifié le 27/06/2017 par la société CHEMOFORM FRANCE pour un montant maximum de 21 760€ HT.

#### **Marché n° 17-033 à 17-035**

Travaux de restructuration partielle du groupe scolaire Victor Hugo, centre de loisirs et restauration scolaire réparti en trois lots.

Lot 1: Clos / couvert, notifié le 18/07/2017 par la société ENVIRONNEMENT SERVICES CONSTRUCTION pour un montant maximum de 925 536€ HT

Lot 2 : Lot technique, notifié le 20/07/2017 par la société ERI SASU pour un montant maximum de 826 879€ HT

Lot 3 : Aménagement intérieur, notifié le 20/07/2017 par la société ERI SASU pour un montant maximum de 927 590€ HT

**Marché n° 17-036**

Mission de programmation architecturale pour la construction d'une médiathèque dans le secteur Pont de Clichy confié à la société AG Studio Programme, 75001 Paris, notifié le 13 juillet 2017, les délais d'exécution sont soumis à un planning prévisionnel de réalisation par tranche ne pouvant excéder 3 mois.

**Marché n° 17-037**

Mise à disposition d'une solution automatisée en mode ASP de vente aux enchères électronique conclu avec la société BEWIDE, 29200 Brest, notifié le 5 juillet 2017, pour un montant de 1500€ HT, et conclu pour une durée d'un an à compter de sa date de notification. Il est renouvelé par tacite reconduction pour des périodes successives d'un an sans que la durée totale de contractualisation ne puisse excéder 4 ans

**Marché n° 17-038**

Prestations de surveillance des manifestations et gardiennage confiées à la société QSPG, notifié le 31 juillet 2017 par la société QSPG, Ce présent Accord cadre est passé en Procédure adaptée en application de l'article 28 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016. Notifié le 31 juillet 2017 par la société QSPG pour un montant de 50 000 € HT minimum et 400 000 € HT maximum et pour une période initiale de 1 an à compter de sa notification et peut être reconduit par période successive de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans.

Le Conseil,

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**DONNE ACTE** au Maire des actes ci-dessus énumérés, pris par délégation du conseil municipal.